

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Mercredi 27 septembre 1950, à 15 heures

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

Flushing Meadow, New-York

SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (<i>suite</i>)	155

Discours de M. Wierblowski (Pologne), Mr. King (Libéria), M. Kisselev (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Lange (Norvège) et M. Pearson (Canada).

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Discussion générale (*suite*)

[Point 9 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. WIERBLOWSKI (POLOGNE), M. KING (LIBERIA), M. KISSELEV (REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE), M. LANGE (NORVEGE) ET M. PEARSON (CANADA)

1. M. WIERBLOWSKI (Pologne) : Après plus de cinq années d'existence, notre Organisation se voit présenter un document qu'il n'est point exagéré de qualifier d'inquiétant. Ce document, le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, débute par la sombre constatation que voici : "Au moment où je rédige le présent rapport annuel, le cinquième que je présente à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation, un grave danger menace la paix du monde et l'existence de l'Organisation"¹.

2. Que s'est-il donc passé? Comment la situation a-t-elle pu évoluer, au cours de ces cinq années, au point de nous remplir d'une aussi profonde inquiétude pour l'avenir du monde et de l'humanité? Pourquoi, au lieu d'arriver au renforcement et à la consolidation de la paix, avons-nous, aujourd'hui, à faire face à des événements menaçant la sécurité des peuples, à des actes qui constituent une atteinte à la paix?

3. La délégation de Pologne a, à maintes reprises, attiré l'attention des Nations Unies sur les raisons réelles de la tension internationale grandissante. Cette tension résulte de deux tendances de la politique mon-

diale. Les principes affirmant la possibilité d'une coexistence, d'une collaboration et d'une émulation pacifiques entre pays de structures différentes — à savoir du capitalisme, d'une part, et du socialisme, d'autre part — ont été maintes fois proclamés et, ce qui est de loin le plus important, toujours fidèlement respectés par l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire. En dépit de ces principes, une offensive a été lancée, presque au lendemain de la guerre, contre le camp du socialisme.

4. Ces deux tendances, ici la volonté d'arriver à la coexistence pacifique de régimes différents, là l'agressivité continuelle à l'égard du camp du socialisme et de la paix, ont trouvé une nette expression, dès le début même de la discussion générale, dans deux interventions que nous avons entendues.

5. Le discours du Secrétaire d'Etat américain [279^{ème} séance] était agressif et plein d'attaques injustifiées et d'invectives. La plupart des conclusions contenues dans ce discours avaient pour objectif de rayer les principes essentiels de notre Charte. Combien différente dans son expression a été l'intervention pleine de calme et de sens des réalités du représentant de l'URSS [279^{ème} séance]. Rejetant le mode de discussion de M. Acheson, M. Vychinsky a démontré, une fois de plus, les méthodes pacifiques et constructives par lesquelles l'Union soviétique entend aborder les problèmes internationaux les plus compliqués et les plus dramatiques. L'intervention de M. Acheson n'a été qu'une nouvelle conséquence de la politique pratiquée par les Etats-Unis dans la période d'après-guerre. Bien que le Secrétaire d'Etat américain n'ait pas appelé les choses par leur nom, son discours a été tout entier dans l'esprit même de la doctrine Truman, du Plan Marshall et du Pacte de l'Atlantique.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, Supplément No 1 (A/1287), page xi.

6. La doctrine Truman, sous prétexte de vouloir défendre les Etats-Unis contre une agression imaginaire, est devenue un moyen d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et des peuples, dans toutes les parties du monde. Les Etats-Unis entendent réaliser cette doctrine en multipliant leurs bases stratégiques dans le monde entier. La doctrine Truman sert à priver les Etats de leur droit de souveraineté. Les forces navales et aériennes des Etats-Unis usurpent le droit d'intervenir dans les eaux territoriales et les espaces aériens des autres Etats; leurs troupes terrestres pénètrent sur des territoires étrangers. L'encerclement et l'occupation de Taïwan nous en fournissent l'exemple.

7. En prétendant apporter une aide économique aux pays dévastés par la guerre, le Plan Marshall soumet les pays de l'Europe occidentale, politiquement et économiquement, aux intérêts égoïstes des Etats-Unis.

8. En alléguant la défense devant un danger imaginaire, en copiant le Pacte *antikomintern* de honteuse mémoire, le Pacte de l'Atlantique sert aujourd'hui, ouvertement déjà, les préparatifs de guerre.

9. L'instigation à la guerre au moyen du mythe, aujourd'hui dégonflé, sur le monopole de la bombe atomique, s'accompagnait d'une action systématique en vue de détruire les fondements de la coopération internationale. Dans le domaine de la liquidation des effets de la guerre, cette politique a abouti, en fait, à désagréger le Conseil des Quatre Grands, à paralyser les organes du contrôle interallié en Allemagne, en Autriche et au Japon. Ainsi a-t-on rendu impossible la normalisation des relations internationales, la conclusion des traités de paix et le retrait des troupes d'occupation. Cette politique visait et vise toujours le but de laisser aux Etats-Unis les mains libres pour une action au moment et sur le point de leur choix.

10. Il y a un an, au cours de la quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union soviétique a proposé la conclusion d'un pacte des cinq grandes puissances, en vue de renforcer la paix, en demandant en même temps que soient condamnés les préparatifs d'une guerre nouvelle². Ces propositions, chaleureusement appuyées par la délégation polonaise, ont eu pour effet de mettre à nu les véritables intentions de tous ceux qui ne cessent de se réclamer de la paix afin de mieux camoufler leur politique de préparation à la guerre. Ils ont repoussé cette proposition pacifique en prétextant que la Charte des Nations Unies constitue une garantie suffisante de la paix et que la conclusion de traités et de conventions supplémentaires serait par conséquent inutile.

11. Une année s'est écoulée depuis ce moment, là. La période qui nous sépare de la quatrième session s'est passée tout entière sous le signe de la préparation d'une nouvelle guerre et de l'armement du camp impérialiste. Nous avons été les témoins de la conclusion de nouveaux accords concernant des bases militaires, des emprunts destinés aux armements, de l'organisation d'un commandement unique, jusques et y compris l'idée d'une armée unifiée de l'Europe occidentale. Nous avons pu voir que dans tous ces cas la Charte n'a pas constitué d'obstacle à la conclusion des accords

visant à la réalisation de plans nettement contraires à son esprit. Pour certains, comme pour le représentant de la Suède, il semble que notre Charte ne redevenait un obstacle que lorsqu'il s'agissait de conclure un accord véritablement pacifique, capable de raffermir la coopération internationale et d'assurer une base solide au développement ultérieur de notre Organisation.

12. Il est clair qu'à la suite de ces manœuvres, la situation internationale s'est aggravée et compliquée aussi bien en Asie qu'en Europe. L'intervention en Chine ayant fait faillite, c'est le Japon qui est devenu la base de départ des agressions américaines en Extrême-Orient. Au lieu d'une démocratisation du pays, nous observons la renaissance du militarisme nippon, nous constatons la création d'une armée de mercenaires et la libération des criminels de guerre.

13. Afin de reconquérir en Asie les positions que la défaite en Chine leur a fait perdre, les Etats-Unis n'ont pas reculé devant une intervention armée en Corée. Ils ont cru pouvoir facilement maîtriser la Corée et plus tard les autres pays énumérés dans le message du Président Truman du 27 juin dernier. Il s'est avéré une fois de plus que les prétendus gouvernements imposés aux peuples contre leur volonté ne peuvent subsister que sous la protection des baïonnettes étrangères. Tel fut hier le sort de Tchiang Kai-Chek; tel est aujourd'hui celui de Syngman Rhee; tel sera demain le sort de leurs semblables.

14. On essaie de noyer dans le sang la résistance héroïque du peuple coréen. Les bombes américaines pleuvent sur la population civile désarmée, sur les villes et les villages, sur les écoles et les hôpitaux, sur les biens de la population. La lutte contre le peuple coréen est une lutte contre la liberté des peuples, elle a pour but de terroriser les nations qui aspirent à se libérer de l'exploitation coloniale et qui combattent pour leur indépendance. Tout homme connaissant l'histoire et sachant lire le sens des événements se rend compte combien chimérique est la foi en l'efficacité d'une telle menace. Les peuples qui se battent pour leur liberté ne céderont jamais. Jamais les peuples n'ont renoncé à leurs aspirations à la liberté sous la menace des bombes et des obus.

15. Parallèlement à ces événements dont l'Asie est devenue le théâtre, les Etats-Unis ont tenté de réaliser leurs plans dans d'autres parties du monde. Les dernières conférences des Etats du bloc atlantique, à Londres et à New-York, étaient placées sous le signe de programmes d'accroissement vertigineux des armements et de l'ingérence de plus en plus accentuée des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays européens.

16. La propagande de la haine et de la guerre contre les pays du camp de la paix s'intensifie dans les pays de l'Europe occidentale; on y restreint les libertés civiques et l'on favorise les mouvements fascistes en France, en Italie et en Belgique. C'est la Commission des activités antiaméricaines et la FBI qui, de toute évidence, servent de modèle inégalable à cette action. Les partis ouvriers qui luttent pour la cause de la paix sont persécutés, les militants progressistes sont condamnés, on crée une atmosphère qui encourage les

² *Ibid.*, Quatrième session, Séances plénières, 226ème séance.

éléments réactionnaires extrémistes à commettre des attentats et des assassinats contre les militants ouvriers.

17. L'Assemblée générale a voté lors de sa troisième session, en 1948, la Déclaration des droits de l'homme, encore si imparfaite. La France a alors voté pour. Or, en violation de cette Déclaration, et en violation de la Charte des Nations Unies, on a déporté et on continue à déporter dans des conditions inhumaines des centaines de personnes qui s'étaient distinguées dans la lutte pour la liberté de la France, des héros de la résistance. On déporte des Espagnols et des Polonais, porteurs de décorations de guerre françaises.

18. Mais en même temps les Autorités françaises accordent leur protection aux criminels de guerre, aux traîtres et aux anciens collaborateurs qu'on soustrait à la justice. Il y a quelques semaines, un tribunal français a libéré de prison, après avoir refusé à la Pologne son extradition, le célèbre criminel de guerre Bohun-Dobrowski, qui s'était réfugié en France. Ce criminel était au cours de la dernière guerre le chef d'une bande qui a collaboré avec la *Gestapo* et la *Wehrmacht*; il a assassiné des centaines de citoyens polonais, des combattants de la résistance polonaise qui luttaient contre les nazis, des soldats soviétiques et des centaines de Juifs se cachant de la *Gestapo*.

19. Parlant des problèmes européens, je voudrais consacrer une attention toute spéciale à la situation en Allemagne, étant donné l'intérêt vital que la Pologne porte à ce problème. L'Allemagne est devenue le terrain d'une activité politique particulièrement intense de la part des Etats-Unis.

20. L'année 1950 a été marquée par de nouvelles tentatives de supprimer les décisions de Yalta et de Potsdam en Allemagne occidentale. Les éléments essentiels de la politique des Etats-Unis étaient la remilitarisation et la renazification de l'Allemagne occidentale. Il est devenu évident pour tout observateur que la remilitarisation se fait en suivant trois voies différentes: les Puissances occidentales procèdent à leurs propres préparatifs en territoire allemand, elles préparent une armée allemande et renforcent les organisations paramilitaires existantes, et enfin elles développent le potentiel d'armements et l'industrie lourde de l'Allemagne pour les besoins militaires du bloc atlantique.

21. Il n'y a pas longtemps, M. McCloy, Haut Commissaire de la zone d'occupation américaine, a lui-même avoué que l'armée américaine en Allemagne a cessé d'être une armée d'occupation. En réalité, le but de cette armée est devenu la prétendue défense de l'Allemagne occidentale devant une prétendue menace venant de l'Est. Au nom de la dite défense, la plupart des aérodromes de l'ancienne *Luftwaffe* sont conservés, toute une série de nouveaux terrains d'aviation sont construits sur des centaines d'hectares de terre arable. L'on crée des bases pour les avions de bombardement, on construit d'énormes dépôts de munitions et on remet à l'emploi les dépôts souterrains hérités de la *Wehrmacht*. On multiplie à grande échelle les camps d'instruction militaire et les polygones des troupes d'occupation. Le renforcement continu de l'armement des troupes d'occupation sert le même but. Tout de

même, il serait difficile d'affirmer qu'on destine à des buts pacifiques les 670 chars d'assaut américains débarqués dans le port de Brême du 6 décembre 1949 au 3 février 1950.

22. La formation de l'armée allemande, voilà la deuxième étape de ces préparatifs. Ici, les autorités d'occupation profitent déjà depuis fort longtemps des services des criminels de guerre, entre autres de ceux dont l'extradition est réclamée par la Pologne. Il suffit de nommer les généraux Bach-Zelewski et Reinefahrt, responsables de la destruction de Varsovie. Dans le cas Reinefahrt par exemple, il nous a été répondu que les Autorités américaines avaient besoin de ce général. Aujourd'hui, il apparaît clairement pourquoi ces hommes sont devenus nécessaires. Les criminels de guerre et les nazis constituent le noyau de l'armée mercenaire allemande. Cela s'accompagne des soins qu'on accorde au développement des organisations paramilitaires existantes, en particulier de l'organisation civile allemande du travail. L'on développe également les formations de la police qui comptent déjà dans les zones occidentales environ un demi million d'hommes.

23. Toute cette politique vient d'être, ces jours derniers, sanctionnée par les décisions prises à New-York par les trois Ministres des affaires étrangères. Le soi-disant gouvernement de Bonn a été reconnu illégalement comme représentant du peuple allemand. Ces décisions portent également sur la mise à la disposition du pseudo-gouvernement de Bonn de forces armées déguisées pour les besoins de la cause en uniformes de policiers.

24. Les représentants de certains gouvernements ont approuvé des décisions sans tenir compte du fait qu'elles lèsent les intérêts vitaux de leurs pays. La remilitarisation de l'Allemagne occidentale va de pair avec les préparatifs, sanctionnés par la même Conférence des trois Puissances, pour la restauration du potentiel de guerre allemand et pour une complète remilitarisation économique. Indépendamment de la politique de longue haleine prévoyant la création en Allemagne d'un puissant trust d'armements germano-américains qui englobera aussi bien la Ruhr allemande que la Lorraine française — ce dont M. Schuman se vantait aujourd'hui même — l'industrie allemande exécute dès à présent des commandes de guerre. La production des plaques de blindage, celle des moteurs pour chars d'assaut, des carburants pour avions à réaction, des gaz toxiques et des explosifs, voilà la manière dont les puissances occidentales s'acquittent de leurs obligations découlant des décisions de Yalta et de Potsdam.

25. Un rôle non négligeable a été assigné dans cette action de préparation à la guerre aux détachements de mercenaires recrutés parmi des hommes qui se sont trouvés en Allemagne à la suite des opérations de guerre et de l'occupation, et dont on a empêché le rapatriement. On enrôle également des traîtres à leur patrie, des criminels de guerre et des quislings que les autorités occidentales d'occupation refusent, contrairement aux obligations internationales, de livrer aux pays dans lesquels ils devraient répondre de leurs crimes devant les tribunaux. Ce sont des mercenaires de ce genre qui ont une tâche spéciale à remplir. Ils sont préparés et utilisés pour jouer le rôle ignoble d'espions

et d'agents de diversion. Ce sont des hommes de ce genre qu'on veut utiliser à la guerre fratricide, sous commandement de généraux à la solde.

26. Combien différente nous apparaît la marche des événements dans la partie orientale de l'Allemagne. La République démocratique allemande, dès le premier jour de son existence, fraie la route vers la coopération du peuple allemand avec ses voisins, et construit sur des décombres une Allemagne nouvelle, pacifique et démocratique. Cette nouvelle Allemagne est un facteur de paix en Europe.

27. La République démocratique allemande et la Pologne ont établi des rapports de bon voisinage et développent considérablement leurs échanges économiques. Appuyés sur les décisions de Potsdam, sur notre volonté commune d'entente et ayant pleine conscience de nos intérêts mutuels, nous avons cimenté à jamais notre frontière déjà fixée et existante avec le peuple allemand. La frontière sur l'Oder et la Neisse de Lusace, c'est l'intangibilité de la paix. Sa démarcation définitive, sanctionnée par l'Accord polono-allemand du 6 juillet 1950, constitue une très grande contribution à l'œuvre de la paix et de la stabilisation des rapports en Europe.

28. Le camp de la paix tout entier et la Pologne en tant qu'un de ses maillons mènent une politique positive à l'égard de l'Allemagne.

29. Qu'apportent donc à l'Europe dans ce domaine les créateurs du bloc atlantique? Leur programme signifie toujours plus de soldats, toujours plus de chars, plus d'avions de bombardement, l'accroissement du chauvinisme, de la haine et de la discorde en Europe.

30. Quelle est la signification de ce programme et quels sont les buts qu'on poursuit en créant une telle force armée et en réalisant la remilitarisation? Nous trouvons la réponse dans la déclaration faite en toute connaissance de cause par M. Schumacher, chef de la social-démocratie allemande. Il y a à peine un mois qu'il a déclaré avec cynisme: "La guerre devra être conduite de manière à ce que les combats se déroulent sur la Vistule et le Niémen".

31. Ainsi donc M. Schumacher a clairement répondu à la question de savoir quel est le but de tous ces préparatifs. Ce but, c'est la guerre. La guerre contre qui? Contre la Pologne et contre l'Union soviétique. La guerre où? La guerre sur le sol de la Pologne et de l'Union soviétique car, ainsi que l'on sait, la Vistule traverse le cœur de la Pologne et le Niémen coule sur le territoire de l'Union soviétique.

32. Les fauteurs de la nouvelle guerre ne sont pas difficiles quant au choix des moyens. La presse et la radio à leur service usent de faux et de légendes. Elles doivent croire à la naïveté des hommes puisque, il y a déjà fort longtemps, leurs falsifications ont été dénoncées par l'histoire. On a même parlé ici de leurs mensonges. Les représentants de l'Australie, des Pays-Bas, du Chili et d'autres pays encore en ont parlé. Ils ont essayé de faire peur à l'Assemblée en mettant en avant l'idée d'un complot. Ils ont dû oublier que cette même méthode avait déjà été employée par les intervention-

nistes à l'époque de la Révolution d'octobre. A ce moment-là, la lutte des peuples de Russie pour leur liberté était qualifiée de complot contre le monde. L'histoire en a jugé autrement; elle a condamné les interventionnistes en donnant à ce chapitre le titre de conspiration contre les peuples de l'Union soviétique. Les choses se passent aujourd'hui de la même façon. Les journaux nous offrent périodiquement des titres à sensation et étalent des fables nouvelles sur des conspirations, sur la cinquième colonne et sur de prétendues manœuvres de l'Union soviétique et des pays de démocratie populaire contre la paix. Puis, quand arrive le moment où ces calomnies flagrantes se trouvent infirmées par les faits, leurs auteurs, pour satisfaire à leur devoir formel, publient un tardif démenti caché modestement à l'endroit le moins perceptible. Il suffirait de citer parmi tant d'autres exemples le fameux document "M." de l'année 1947, dont même un ministre britannique n'avait pas craint de garantir en son temps l'authenticité. En 1948, c'était l'affaire de Berlin; en 1949 c'était la prétendue concentration de troupes aux frontières de la Yougoslavie; en 1950, nous avons eu les nouvelles mensongères sur la manifestation des jeunes Allemands à Berlin et les non moins mensongères nouvelles sur le Gouvernement de la Chine populaire.

33. M. Bevin a parlé lui aussi de cette conspiration [283^{ème} séance], introduisant à cette occasion dans cette salle le mot "satellite". Le mot "satellite" a donc été prononcé ici par le représentant d'un gouvernement qui, manifestement sous la pression étrangère et contre les intérêts de son pays, avait ordonné une limitation du commerce avec les pays de l'Est européen et avec la Chine populaire.

34. Ce mot a été également répété aujourd'hui par M. Schuman [286^{ème} séance] qui, dans son discours, a fréquemment employé l'expression "supranationale", probablement par erreur car l'expression précise aurait dû être "supracontinentale". Il essayait sans doute de cacher ainsi la réelle dépendance de l'étranger de son grand et beau pays.

35. Personne n'a été surpris de voir le représentant du Gouvernement de Tito, M. Kardelj, faire partie de cette compagnie, désirant plaire à ses protecteurs. M. Kardelj a essayé d'imiter le ton et le fond du discours du représentant des Etats-Unis, M. Acheson. Il l'a même fortement dépassé. Ses calomnies et ses invectives à l'adresse de l'Union soviétique et des pays de démocratie populaire visaient un but palpable. Il s'agissait du prix à toucher, sous forme d'un emprunt destiné à redresser la situation catastrophique dans laquelle son gouvernement a entraîné la Yougoslavie et ses peuples, dignes certainement d'un sort meilleur.

36. Telles sont les sources et l'appréciation de la situation actuelle.

37. Il est clair que tous ces événements pèsent sur la situation des Nations Unies. Certes, nous avons pu, au cours des cinq années d'existence de notre Organisation, inscrire à son actif certaines réalisations, mais nous aurions pu, nous aurions dû faire bien plus. Hélas, on n'a pas résolu le problème capital du désarmement, ni celui de l'interdiction de la production et

de l'utilisation de l'arme atomique, ni tant d'autres problèmes. La majorité des Membres des Nations Unies ont sanctionné, à l'encontre des principes de la Charte, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Ainsi en Grèce par exemple une telle immixtion a contribué à imposer à ce pays un régime de terreur. Les paroles prononcées par le représentant de la Grèce sur la liberté et la démocratie sonnaient dans sa bouche comme une cruelle moquerie. Elles ont été dites par le représentant d'un gouvernement qui entretient dans son pays le camp de concentration le plus sanglant du monde, qui condamne à mort des dizaines et des centaines de démocrates grecs, parmi lesquels de nombreux chefs de la classe ouvrière.

38. En voici un autre exemple. On a refusé toute action énergique contre le régime de Franco, imposé de force au peuple espagnol avec l'aide d'Hitler et de Mussolini. Mais, en même temps, on inscrivait à l'ordre du jour des questions tendant à l'ingérence manifeste dans les affaires intérieures des Etats où s'étaient constitués des gouvernements populaires appelés au pouvoir par les peuples libérés de ces pays.

39. La non-admission à l'Organisation des Nations Unies des représentants du Gouvernement légal de la Chine contribuera-t-elle à la paix mondiale? Notre Organisation gagne-t-elle en prestige, son travail se trouve-t-il facilité par le maintien de cette fiction qu'est la représentation du peuple chinois par les émissaires du Kouomintang? Les vrais représentants du peuple chinois qui, conduit par l'héroïque Mao Tsé-toung, s'est libéré par une lutte pleine de sacrifices, doivent se trouver parmi nous. Hélas, dès le premier jour de nos délibérations, la discussion a démontré qu'il existe parmi nous des utopistes réactionnaires, des incorrigibles qui pensent pouvoir arrêter la roue de l'histoire, qui pensent pouvoir changer le sens des événements.

40. Souvenez-vous de 1918, de 1919, de 1920. Les mêmes hommes ou leurs prédécesseurs au pouvoir dirigeaient alors l'intervention contre les peuples de la Russie libérés par la révolution. Eux aussi, avaient leurs divers Tchiang Kai-Chek, eux aussi envoyaient des corps expéditionnaires, eux aussi se refusaient pendant de longues années à reconnaître le Gouvernement de l'URSS. La leçon ne leur a point profité. Tout comme dans le passé, ces hommes imaginent-ils aujourd'hui qu'il leur serait possible de changer le cours de l'histoire? Ils oublient que, déjà au siècle passé, Metternich, créateur de la Sainte-Alliance de la réaction absolutiste en Europe et défenseur du vieil ordre, avait lui-même reconnu qu'il n'est guère possible de changer la marche de l'histoire que lui, Metternich, ne rêvait qu'à retarder.

41. L'intervention armée en Corée constitue, elle aussi, un tel essai de détourner le cours de l'histoire, et cela en se couvrant illégalement de l'enseigne de l'Organisation des Nations Unies. On a, en l'occurrence, abusé d'une façon flagrante de notre Organisation. Il n'y a pas eu de décision valable du Conseil de sécurité, il n'y a eu qu'un avis privé, examiné par six de ses membres. On a transgressé les Articles 23 et 27 de la Charte et c'est en s'appuyant sur cet avis

privé que tout l'appareil de notre Organisation a été mis en branle. On a proclamé *urbi et orbi* que c'est bien l'Organisation des Nations Unies qui a décidé d'entreprendre une action armée en Corée.

42. Ainsi a-t-on créé une situation telle que les raids meurtriers des avions de bombardement s'accomplissent sous le patronage de notre Organisation. Ce sera une sombre page dans l'histoire de notre Organisation. La part de responsabilité qui en revient à notre Secrétaire général n'est pas des moindres, car il a permis que son autorité serve d'instrument à la politique tendant à soumettre notre Organisation à une seule Puissance. Loin d'exercer son autorité dans le sens d'une solution pacifique du conflit, le Secrétaire général n'a pas été, hélas, à la hauteur de sa tâche. Il n'a pas satisfait aux devoirs découlant de la fonction qui lui a été confiée par les Nations Unies.

43. Le rapport du Secrétaire général parle du danger qui menace la paix. Mais a-t-il indiqué les véritables sources de cet état de choses? A-t-il mis en lumière le fond réel de la situation présente? Notre Organisation aurait pu faire davantage pour contribuer à l'affermissement de la paix. Si les décisions et les résolutions prises au cours des cinq dernières années avaient été respectées et effectivement appliquées, la situation n'aurait pas été aujourd'hui aussi tendue et il aurait été possible au Secrétaire général de présenter à la cinquième session de l'Assemblée générale un rapport plus positif. Le Secrétaire général a-t-il, dans le cadre de ses attributions, veillé à la réalisation des décisions de l'Assemblée générale relatives au renforcement de la paix? Certes non. En voici un exemple: l'Assemblée générale avait, en 1947, voté une résolution [110 (II)] condamnant l'instigation à la guerre. Dans le pays même où se trouve le siège de notre Organisation, la propagande en faveur de la guerre, l'excitation à la guerre sont devenues pain quotidien. Presque tous les jours nous arrive aux oreilles quelque nouvelle menace de lancement de la bombe atomique. Il y a à peine quelques jours le sénateur américain Olin Johnston a déclaré qu'il était las de cette diplomatie en pantalon rayé. Il faut porter la guerre en territoire soviétique et ne pas hésiter devant l'utilisation de la bombe atomique.

44. Tels sont les faits. En quelle contradiction avec ces faits se trouvent les paroles prononcées par le Secrétaire d'Etat américain!

45. L'embargo sur l'exportation des machines-outils en Europe orientale, mis par la Grande-Bretagne sous la pression des Etats-Unis, est-il l'expression d'une politique de paix? L'application d'une telle politique signifie une discrimination et constitue de ce fait une violation flagrante de l'Article 55 de la Charte, qui impose à tous les Membres les devoirs de coopération économique. Cette politique est dirigée contre l'Union soviétique, contre la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire, contre ces pays qui ont supporté, au cours de la dernière guerre, les sacrifices les plus cruels, contre ces pays qui, grâce aux efforts extraordinaires accomplis par leurs peuples, sont en train de se relever des ruines et de construire un régime de justice sociale.

46. Ceux qui établissent des budgets de guerre qui se chiffrent par milliards de dollars, les hommes qui se glorifient de chaque nouvelle invention de moyens de destruction massive nous accusent, nous le camp de la paix, de préparer la guerre. Cette accusation est un mensonge évident et une calomnie en même temps. En Pologne, pays au nom duquel j'ai l'honneur de parler, tout l'immense effort de la nation est tendu vers le travail pacifique de la reconstruction et du développement du pays.

47. Au moment même où la France et le Royaume-Uni consacrent aux armements environ 10 pour 100 de leur revenu national, la Pologne ne destine à son armée qu'à peine 3 pour 100 du sien. A la différence de ces budgets que j'ai cités, à la différence de celui des Etats-Unis dont 60 pour 100 vont aux armements, les prévisions budgétaires pour l'armée se montent en Pologne à 8 pour 100 à peine du budget global de l'Etat.

48. Nous allons vers l'amélioration du bien-être des masses, vers la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme. Telle est notre réponse concrète aux paroles de M. Acheson. L'Union soviétique réalise un programme gigantesque de construction et de développement économique, elle porte une aide désintéressée aux pays dévastés par la guerre. Elle met en pratique sa politique de paix, fidèlement et fermement, depuis la révolution d'octobre. La croisade qu'on proclame contre l'Union soviétique est une croisade des gouvernements qui veulent la guerre et non celle des peuples, parce que les peuples veulent la paix. Les peuples condamnent l'agression, ils condamnent les fauteurs de guerre. Contrairement aux thèses des milieux dirigeants des pays occidentaux, les deux systèmes politiques, le socialisme et le capitalisme, peuvent coexister, rivalisant pacifiquement; ils peuvent développer leur coopération économique; ils peuvent, par un commun effort, assurer la paix. Ce sont ces principes qui ont servi de base à l'élaboration de la Charte, fondée sur l'idée d'assurer la paix au moyen de consultations, de coopération, de la compréhension et du respect des intérêts mutuels, accompagnés du désarmement et de la coopération économique.

49. A cette coopération on a opposé l'idée d'une paix armée. Il n'est pas étonnant que ce soit M. Stikker, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui en ait parlé, puisqu'il fait partie d'un gouvernement qui, pendant longtemps, a fait des efforts pour imposer au peuple d'Indonésie ce même genre de paix armée.

50. Il est triste, par contre, et surprenant de voir M. Rómulo, l'ancien président de notre Assemblée, avancer la même thèse. M. Rómulo parle pourtant, ici, au nom du peuple des Philippines, c'est-à-dire au nom d'un peuple qui, il n'y a pas longtemps, jouissait encore de tous les bienfaits dont le comblait la paix armée sous la forme de l'occupation militaire du pays par les Etats-Unis d'Amérique, dont il ressent encore les effets. Cette idée d'une paix armée se trouve à l'opposé des principes de notre Charte. Elle est une tentative de substituer le *Diktat* à la coopération internationale basée sur les compromis. L'histoire connaît des tentatives du même genre, à commencer par la *Pax romana* pour finir par la *Pax germanica*.

51. Les peuples ont exprimé leur volonté par des millions de signatures apposées au bas de l'appel pour la paix. L'Appel de Stockholm représente un référendum imposant en faveur de la paix. Il a uni des hommes de différents continents, de différentes races, opinions politiques, confessions et classes sociales. Il est étrange que le Rapport du Secrétaire général le passe complètement sous silence. Le Secrétaire général ignorerait-il les millions de signatures apposées sur l'Appel de Stockholm par les peuples de l'Union soviétique, de la Chine, de la France, de l'Italie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et autres? La Charte des Nations Unies débute par ces mots: "Nous, Peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre..." Voilà le grand document où s'exprime la volonté des peuples du monde. Aujourd'hui, face au danger d'une nouvelle guerre, les peuples écrivent une nouvelle page pour la Charte. Résolus à maintenir la paix, ils exigent que soit condamné comme criminel tout gouvernement qui, le premier, utiliserait l'arme atomique.

52. L'Assemblée se trouve saisie de la question présentée par la délégation de l'URSS [A/1376]. Fidèle à sa traditionnelle politique de paix, qu'elle poursuit depuis trente-trois ans, l'Union soviétique nous a proposé de voter en faveur d'une déclaration qui vise à écarter la menace d'une nouvelle guerre et à renforcer la paix et la sécurité des peuples. Cette proposition constructive est d'une grande portée historique, elle offre à l'Assemblée la possibilité de contribuer à détendre la situation internationale et à faciliter la coopération pacifique entre les peuples. Cette proposition demande l'interdiction de la propagande en faveur de la guerre, l'interdiction inconditionnelle de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international dans ce domaine; elle demande que soit reconnu comme criminel de guerre tout gouvernement qui, le premier, ferait usage de l'arme atomique ou de toute autre arme de destruction massive; elle appelle les membres permanents du Conseil de sécurité à conclure un pacte pour l'affermissement de la paix et pour la réduction d'un tiers des forces armées actuelles.

53. La délégation polonaise soutient sans réserve la proposition de l'URSS parce qu'elle tend à la consolidation de la paix.

54. En même temps, je tiens à souligner que la délégation polonaise a toujours accordé son attention à la substance des propositions présentées par les autres délégations, en les traitant avec sérieux, d'où qu'elles viennent. Ce sera également le cas pour ce qui, dans les propositions faites par les Etats-Unis, pourrait être de nature à détendre la situation internationale et ne serait pas contraire à la Charte. Nous le prendrons en considération et le soumettrons à l'analyse, au cours de la discussion.

55. Notre délégation vient à cette session munie d'un mandat du peuple polonais. Ce mandat lui a été donné par les 18 millions de signatures de l'appel pour la paix. Nous représentons donc la volonté résolue de paix qui anime le peuple polonais tout entier.

56. Nous venons demander ici que soit mis un terme aux intrigues de guerre, que l'on rende la paix solide,

que l'on fasse de l'excitation à la guerre un crime punissable par l'ensemble des Nations Unies. Si nous luttons pour la paix, cela prouve notre force. Nous savons que les guerres ont toujours été perdues par ceux qui les cherchent à l'encontre de la volonté du peuple, et qu'il en sera toujours ainsi. Là où des peuples luttent pour leur liberté et leur indépendance, là est la victoire. En défendant la paix, nous défendons en même temps le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous défendons le principe de la liberté des peuples, nous défendons le progrès et nous luttons contre l'oppression.

57. La garantie des droits des peuples et des droits de l'homme, tel est l'idéal pour lequel a été créée l'Organisation des Nations Unies. Aussi nous adressons-nous à l'Assemblée générale et à tous ceux qui ont à cœur la cause de la liberté des peuples pour qu'ils recherchent les vraies sources du mal, pour qu'ils ne se laissent pas entraîner par des appels hypocrites et ne trahissent pas l'espoir du peuple. La guerre n'est pas fatale et nous pouvons la prévenir. La puissante voix des peuples du monde entier demande que nous protégeons ceux-ci contre les dévastations et les horreurs d'une nouvelle guerre; elle exige que nous consolidions la paix.

58. M. KING (Libéria) (*traduit de l'anglais*): L'ordre du jour qu'on nous a présenté est très chargé et plusieurs des points qui y figurent sont indubitablement d'une importance extrême du point de vue international et nécessitent une action rapide et efficace de la part de l'Assemblée générale au cours de sa présente session; ma délégation n'a, d'autre part, que très peu à ajouter aux idées pleines de bon sens et aux suggestions constructives tendant à la restauration de la paix et à l'instauration de la sécurité dans le monde, exprimées de façon si frappante et avec tant d'éloquence dans les discours brillants si solides des hommes d'Etat éminents qui m'ont précédé à cette tribune depuis l'ouverture de la présente session. Mes remarques seront donc nécessairement assez brèves.

59. Ma délégation désire tout d'abord présenter au Président ses félicitations les plus sincères pour son élection à la Présidence de cette Assemblée générale des Nations Unies, qui est le plus grand organe législatif et consultatif international du monde. Elle désire également l'assurer de son appui et de sa coopération dans l'exécution des hautes tâches qui lui sont dévolues. Le nombre des voix qui se sont groupées sur son nom est un témoignage éloquent de la confiance que ses collègues mettent en ses talents éminents et en sa haute capacité à conduire les délibérations de cette auguste Assemblée.

60. Ma délégation désire ensuite exprimer ses félicitations au Président de la quatrième session de l'Assemblée générale, Son Excellence le général Carlos P. Rómulo, Ministre des affaires étrangères, représentant permanent et président de la délégation des Philippines, pour la façon si efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions. Il a gagné le cœur de tous ses collègues pour sa cordialité, sa dignité, la simplicité de ses manières, sa puissante intelligence, son éloquence brillante, ainsi que pour ses vastes connaissances des procédures parlementaires et des préséances diplomatiques. Le

général Rómulo est une des grandes personnalités de son pays; il est aussi, à mon avis, un des hommes d'Etat les plus éminents du monde.

61. La sécurité collective en vue de la paix du monde est la base sur laquelle a été édiflée l'Organisation des Nations Unies et sur laquelle elle doit toujours reposer. Chaque Etat Membre des Nations Unies s'est solennellement engagé à joindre ses efforts à ceux des autres pour établir et maintenir cette sécurité dans le monde entier. Le champ d'action des activités des Nations Unies ne se limite pas à certaines régions du globe ou à des groupes raciaux ou religieux particuliers. Il est universel, il s'étend à tous les peuples, à toutes les nations, à tous les pays.

62. Pour la réalisation de la paix et de la sécurité universelles, la condition première et dernière doit être la liberté universelle. Il n'est pas possible que, dans le monde, certains peuples et nations jouissent de la paix et de la liberté, alors que d'autres vivent dans un état de servitude physique, politique, économique, religieuse et intellectuelle. Cette servitude provoque parmi les peuples et les nations la souffrance, le désespoir, la misère, l'inquiétude et le désordre; aussi longtemps que, dans une partie quelconque du monde existeront ces conditions, et aussi longtemps qu'on les laissera se prolonger, il n'y aura pas de paix durable. La paix et la liberté sont inséparables. Là où la liberté n'existe pas, la paix ne saurait régner et là où la paix n'existe pas, c'est le règne de la misère, de la pauvreté, du désespoir, du désordre et de la lutte.

63. La liberté est l'aspiration naturelle et divine de tous les peuples et de tous les individus, quelle que soit leur race, et aucun sacrifice n'est trop grand pour l'atteindre. Le fils le plus choyé par ses parents aspire cependant au jour de sa majorité qui est, aux yeux de la loi, le jour de sa liberté. La fille, elle aussi, rêve du jour où elle ne dépendra plus de sa mère. De même les peuples qui ont longtemps connu la servitude physique, politique, économique, religieuse et sociale aspirent au jour de leur libération et de leur indépendance. De nombreuses nations représentées au sein de cette Assemblée peuvent témoigner de cette vérité, ainsi que des longues années de lutte cruelle qu'elles ont connues avant de secouer le joug de l'oppression. L'Organisation des Nations Unies ne peut rester sourde aux appels de liberté des nations asservies et des peuples opprimés. Il n'y aura jamais de paix dans le monde tant que ces appels lamentables resteront sans réponse, que ces souffrances ne seront pas soulagées.

64. Un monde uni de peuples libres possédant leurs propres vignes et figuiers et vivant sous le soleil éternel de la liberté garantie par la loi, telle était la vision magnifique que voulaient concrétiser les nations qui se sont réunies à San-Francisco, il y a un peu plus de cinq ans, pour rédiger la Charte des Nations Unies et apposer leur signature au bas de ce grand et mémorable document qui servira de guide pour gouverner tous les peuples et toutes les nations libres du monde. Il ne s'agissait pas là d'une action chimérique, mais d'une action particulièrement réaliste, née de siècles d'expérience douloureuse de la part de l'humanité.

65. Pour que cette belle vision devienne une réalité, il est essentiel que l'Afrique et les Africains soient

appelés à jouer leur rôle. Le continent africain est situé au carrefour de l'Europe et de l'Asie. Il a donné asile à Jésus Christ, lorsque ses parents terrestres fuyaient le joug de Rome. Un fils d'Afrique a aidé un moment le Christ à porter sa croix, lorsqu'il gravissait le calvaire sous le fouet des légionnaires romains.

66. L'Afrique a vu ses fils et ses filles arrachés à elle pour être conduits en Europe, en Amérique et dans d'autres parties du monde où ils servaient ignominieusement à édifier la richesse financière et sociale de certains pays. Les grandes ressources minérales et autres de l'Afrique ont été exploitées sans ménagement par l'Europe, au grand préjudice des Africains. Sans aucune justification juridique, les chefs africains se sont vu enlever leurs territoires et ont été assujettis à la tyrannie politique la plus brutale et maintenus dans un état d'asservissement, d'ignorance et de dépendance économique touchant à la misère.

67. A des degrés divers, ces conditions prévalent encore dans les colonies européennes d'Afrique. Je suis heureux de déclarer, cependant que ce n'est plus le cas pour les possessions coloniales britanniques et françaises d'Afrique, si ce n'est, peut-être, sous forme limitée et modifiée. Les Gouvernements français et britannique semblent maintenant pleinement conscients de leurs responsabilités internationales et de leurs obligations en ce qui concerne le bien-être, la prospérité et le bonheur des habitants des territoires qu'ils contrôlent; ils accordent aujourd'hui la plus grande attention aux aspirations de leurs sujets coloniaux qui réclament plus d'autonomie en attendant l'indépendance complète. Ce sont là des signes favorables qui tendent à assurer la paix.

68. Il serait imprudent de qualifier de "communisme" et de "sédition" les cris de liberté que poussent les peuples asservis. Soyons réalistes et rendons-nous compte qu'aucune nation n'a le pouvoir d'arrêter la marche du temps. Nous pouvons ramener en arrière les aiguilles d'une montre, mais le temps s'écoule quand même et rien ne peut l'arrêter.

69. Nous vivons une ère nouvelle, qu'on l'appelle l'ère atomique ou qu'on l'appelle d'un autre nom. Nous nous trouvons en présence d'un nouvel état de choses. Dans tout le continent africain, sur une population de plus de 150 millions d'habitants, on ne compte à l'heure actuelle que quatre Etats souverains et indépendants: l'Egypte et l'Ethiopie au nord-est; le Libéria à l'ouest; l'Union Sud-Africaine au sud. Si l'on examine objectivement cette situation, n'est-elle pas alarmante?

70. Lorsque les habitants de certaines parties du territoire africain réclament et demandent leur indépendance, on allègue que ces populations n'ont pas encore atteint leur plein développement, qu'elles ne sont pas évoluées et qu'elles ne sont pas capables de se gouverner elles-mêmes. S'il en est ainsi, comme c'est peu flatteur pour les Puissances administrantes qui, depuis des siècles, exercent une domination absolue et complète sur les populations de ces territoires!

71. Quoi qu'il en soit, l'heure est venue pour l'Organisation des Nations Unies de fixer les dates-limites pour l'octroi de l'autonomie et l'indépendance aux populations d'Afrique et d'ailleurs qui, à son avis,

sont capables de se gouverner elles-mêmes et disposées à le faire. Les gouvernements des pays d'Europe qui possèdent des territoires coloniaux en Afrique ne devraient avoir aucune raison sérieuse de s'élever contre une telle procédure. Ils doivent se souvenir de la fable du lion et du rat.

72. Mon pays le Libéria, Etat souverain sur la côte occidentale du continent africain, ne saurait se désintéresser du sort et des conditions de vie des populations africaines et surtout de celles de l'Afrique occidentale. Il est donc naturel que nous nous sentions solidaires des aspirations vers la liberté et des demandes d'indépendance politique de ces populations d'Afrique qui, dès maintenant ou dans un avenir proche, peuvent être prêtes, d'après les normes établies par le monde civilisé, à se gouverner elles-mêmes dans l'ordre et la paix. Notre plus profonde sympathie leur est acquise.

73. L'Afrique est, en vérité, le continent de l'avenir, et cet avenir est proche. Ses ressources humaines et matérielles sont grandes et incalculables. Ses terres sont pour la plupart riches et encore inexploitées. Son sol renferme en grande quantité les minéraux les plus précieux du monde. D'immenses forêts fournissent encore, en dépit de siècles d'exploitation outrancière, les meilleures qualités des bois les plus précieux employés dans la construction et ailleurs. Le grand nombre de jeunes Africains qui, des divers points d'Afrique, se dirigent vers l'Europe et l'Amérique pour y perfectionner leur culture, y poursuivre des études scientifiques et des recherches, s'accroît rapidement chaque année. Quelle en est la raison? La réponse à cette question est claire et évidente.

74. Si les légitimes aspirations des populations africaines à l'autonomie et à l'indépendance ne sont pas accueillies avec la sympathie qu'elles méritent par les Puissances coloniales, le continent africain deviendra, dans un avenir très rapproché, le théâtre d'agitations et de luttes et une sérieuse menace à la paix du monde. Cette menace peut être facilement dissipée si les Nations Unies font preuve de sagesse et de clairvoyance politique et si elles se gardent des subtiles intrigues de la politique internationale. Ma délégation estime qu'il est de son devoir de faire entendre cette note d'avertissement et ce conseil à toutes les nations rassemblées ici, qui ont la responsabilité collective de maintenir la paix dans le monde.

75. Les mesures prises par le Conseil de sécurité le 25 juin dernier en ce qui concerne la Corée⁸ reçoivent l'appui sans réserve et l'entière approbation du Gouvernement et du peuple du Libéria. Une action aussi prompte et aussi efficace de la part du Conseil de sécurité a largement contribué à faire revivre la confiance décroissante des peuples pacifiques dans l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et dans sa capacité de rétablir et maintenir la paix du monde.

76. Malgré la propagande déclenchée contre les mesures prises en Corée, il faut admettre, après une étude minutieuse des faits et de la situation, qu'aucune autre alternative n'était laissée aux Nations Unies qu'une intervention armée pour contraindre les autorités de

⁸ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Cinquième année, No 15.

la Corée du Nord à retirer immédiatement leurs forces armées au-delà du 38ème parallèle, comme l'Organisation l'avait ordonné. Les dés sont maintenant jetés, des mesures de compromis ou d'apaisement ne sont plus possibles. Les opérations militaires doivent être menées jusqu'au bout; l'autorité de l'Organisation des Nations Unies doit être fermement établie dans toute la partie de la Corée du Nord située entre le 38ème parallèle et la frontière qui sépare la Corée du Nord de la Mandchourie. Les chefs de la Corée du Nord devraient être tenus strictement responsables de tous les actes de guerre et de toutes les atrocités brutales commises par leurs armées contre les forces militaires des Nations Unies, les forces militaires du Gouvernement de la Corée du Sud et la population civile.

77. Jusqu'au moment où un accord satisfaisant au sujet d'une Corée unifiée pourra être réalisé entre les Nations Unies d'une part et le gouvernement de la Corée du Nord d'autre part, les Nations Unies devraient, à notre avis, poursuivre leur occupation militaire de la Corée du Nord et en assurer l'administration politique et civile.

78. Dans son grand discours prononcé devant l'Assemblée générale le 25 septembre dernier [283ème séance], M. Bevin, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a montré avec sagesse et une grande netteté ce que devrait être la politique des Nations Unies en Corée après la guerre :

“L'Assemblée, à sa cinquième session, est saisie de plusieurs problèmes graves qui résultent des événements d'Extrême-Orient. Le conflit fait encore rage en Corée, mais je suis persuadé que l'autorité des Nations Unies triomphera. Ce n'est là toutefois qu'un début. Il nous faut également voir plus loin que le conflit et trouver les moyens par lesquels la paix et l'unité seront rétablies en Corée. A notre avis, il ne faut plus qu'il y ait des Coréens du Sud et des Coréens du Nord, mais seulement des Coréens, qu'il faudra encourager à travailler ensemble à la reconstruction de leur pays avec les conseils, l'aide et le soutien des Nations Unies. Il est difficile, en temps de guerre, de voir la situation sous son jour véritable, mais nous avons une occasion unique, au cours de la présente Assemblée générale, de nous consulter et d'établir des plans pour l'avenir. L'immense majorité des Membres des Nations Unies ont répondu à l'appel lorsqu'il s'est agi de résister à l'agression et de faire échouer les plans de ceux qui recouraient à la force pour parvenir à leurs fins, mais le règlement de la question coréenne va de nouveau mettre notre jugement à l'épreuve. L'opinion publique nous jugera non seulement d'après l'emploi que nous ferons de notre puissance militaire, mais également d'après la sincérité et les intentions de chaque Membre des Nations Unies, lors du règlement définitif du problème, et d'après l'efficacité des mesures que nous prendrons pour le relèvement du pays après la cessation des hostilités.”

79. Voilà des paroles sages et constructives.

80. Le plan du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [A/1377], tendant à augmenter les pouvoirs et les fonctions de l'Assemblée générale pour faire échec au

veto au sein du Conseil de sécurité lorsqu'une situation internationale grave et importante exige que, pour la sécurité du monde, l'on recoure à des mesures promptes et efficaces, reçoit l'adhésion entière de mon gouvernement. Il est incontestable que les Nations Unies ne devraient pas constituer simplement un instrument de paix, mais plutôt un instrument permettant d'agir avec promptitude et efficacité. La promptitude et l'efficacité devraient caractériser tous les actes des Nations Unies. La proposition faite par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis suivant laquelle chaque Etat Membre devrait mettre un certain nombre de soldats à la disposition des Nations Unies reçoit également l'appui de mon gouvernement.

81. Puis-je me permettre, en terminant, de faire une remarque et de présenter une suggestion? Compte tenu de nos graves responsabilités individuelles et collectives, il nous faudra mûrement réfléchir aux décisions à prendre au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous ne devons pas aborder les diverses questions dans un esprit hostile et belliqueux. L'Assemblée générale, comme l'Organisation des Nations Unies, ne doit pas être un instrument de guerre, mais un instrument de paix. Chacun d'entre nous, en franchissant le seuil de cette enceinte sacrée, n'a qu'un seul objectif : rétablir la paix dans un monde troublé.

82. On doit arriver à la paix par voie d'entente pacifique et en considérant les problèmes de façon calme et délibérée. La méfiance doit être bannie de nos réunions. La partie adverse doit être entendue; les propositions de tous genres, d'où qu'elles viennent, devraient être examinées minutieusement et calmement par l'Assemblée générale; leur examen ne doit pas avoir lieu dans une atmosphère de méfiance, car nos négociations ne sauraient alors aboutir à d'heureux résultats. Chaque nation doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une catastrophe mondiale. Quelques-uns d'entre nous ont déjà connu deux grandes guerres mondiales. Nous en connaissons tous les conséquences et les effets désastreux. Nous sommes responsables, non seulement devant nos gouvernements respectifs et devant la génération présente, mais devant la postérité; les générations à venir nous jugeront sur la façon dont nous nous serons acquittés de notre tâche et dont nous aurons mérité la confiance dont nous avons été investis.

83. En regagnant nos places respectives, tournons-nous tous, d'un commun accord, vers Celui qui règne sur toutes les nations et sans lequel rien ici-bas ne peut être accompli. Sans l'aide et l'assistance du grand arbitre des destinées humaines, tous nos efforts vers la sécurité et le maintien de la paix dans le monde seront vains.

84. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (traduit du russe) : Cinq années se sont déjà écoulées depuis qu'a été signée, à San-Francisco, la Charte des Nations Unies laquelle stipulait que la nouvelle organisation internationale aurait pour tâche principale de prévenir de nouvelles guerres et d'assurer la paix et la sécurité des peuples.

85. Or, quel bilan présentons-nous à la cinquième session de l'Assemblée générale? Pendant ces cinq ans,

qu'a fait l'Organisation des Nations Unies pour réaliser les desseins et atteindre les buts exposés dans la Charte?

86. Si nous examinons l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies au cours de cette période, nous devons reconnaître que, malgré les difficultés auxquelles elle s'est heurtée, l'Organisation a accompli un certain travail positif. Toutefois, les travaux de l'Organisation des Nations Unies ont été et sont malheureusement encore entachés de graves imperfections, qui se manifestent dans un abandon des principes les plus importants de la Charte et, dans plusieurs cas, dans une violation flagrante de certaines décisions positives de l'Assemblée générale. L'Organisation des Nations Unies est loin d'avoir tout fait pour relever son prestige et son autorité et pour s'acquitter des tâches qui lui ont été imparties à savoir : consolider la paix, développer entre les peuples et les Etats une coopération fondée sur l'égalité des droits, régler les différends par des moyens pacifiques et prévenir toute possibilité d'agression et de conflit armé entre les Etats.

87. On le sait, pendant cette période, toute une série de décisions importantes ont été prises pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité des peuples ; malheureusement, ces décisions n'ont pas été appliquées et plusieurs questions très importantes soumises à l'Assemblée générale n'ont pas été résolues de façon définitive.

88. Le 20 septembre dernier, nous avons entendu au cours de la discussion générale la déclaration du chef de la délégation de l'URSS, M. Vychinsky [279^{ème} séance], qui nous a exposé un programme de paix et qui a saisi l'Assemblée générale de propositions concrètes destinées à écarter les menaces d'une nouvelle guerre et à consolider la paix et la sécurité des peuples. Ces propositions reflètent de façon lumineuse les aspirations sincères des peuples qui ont connu toutes les horreurs de la deuxième guerre mondiale et qui veulent maintenir une paix durable et solide.

89. Le peuple de l'URSS qui poursuit sa tâche pacifique et constructive, est imprégné du désir de la paix. Dès les premiers jours de son existence, l'Union soviétique a appliqué avec constance et esprit de suite une politique de paix, une politique qui vise à démasquer tous les auteurs de guerre quels qu'ils soient. Dans sa lutte systématique pour la paix, le Gouvernement de l'URSS est fort de l'appui actif et unanime du peuple. En Union soviétique, personne ne saurait, de quelque tribune que ce soit, lancer d'appels à la guerre ; il est inconcevable que par haine de l'humanité on y prononce des discours pour exiger des effusions de sang et des massacres en masse parmi les peuples pacifiques. En Union soviétique, il est impossible de concevoir une propagande d'expansion militaire, une propagande fondée sur des distinctions de race et de nationalité, une propagande visant à priver un peuple quelconque de son indépendance nationale, tandis que dans les Etats capitalistes, on entend tous les jours cette propagande de guerre et de haine pour l'humanité, et que la presse en est remplie. Par la voix de ses chefs et de ses représentants dans les organisations internationales, ainsi que dans les propositions dont elle a saisi les conférences et les congrès internatio-

naux, l'Union soviétique n'a jamais cessé d'exiger, avec une fermeté inébranlable, la réduction des armements, l'interdiction de la bombe atomique, l'utilisation des réalisations de la science atomique dans l'intérêt de l'humanité et le renforcement des relations amicales entre les peuples. L'Union soviétique prend une part active à cette grande lutte pour la vie des peuples, à cette lutte contre les forces de destruction et de mort.

90. Un simple parallèle suffira à montrer qui travaille pour la paix et qui travaille pour la guerre. Alors qu'en URSS on s'efforce d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques, à des fins de développement économique, dans les pays capitalistes on recherche les moyens qui permettraient de tuer le plus grand nombre d'êtres humains, on s'efforce de découvrir de nouveaux bacilles et d'autres armes pour exterminer les gens. Qu'il me suffise d'indiquer que le Gouvernement de l'URSS entreprend la construction des deux plus grandes centrales hydroélectriques du monde sur la Volga (à Kuibychev et à Stalingrad) et une autre sur le Dnieper tandis que, dans les pays capitalistes, nous assistons à une course effrénée aux armements, et que des milliards de dollars sont dépensés pour la production de bombes atomiques et de substances toxiques destinées à exterminer l'humanité. Les décisions du Gouvernement soviétique que je viens de mentionner constituent une nouvelle preuve des desseins pacifiques de l'URSS.

91. Les peuples du monde, ayant tiré une amère leçon des dernières guerres mondiales, aspirent passionnément à la paix ; ils ne veulent pas la guerre et c'est pourquoi ils signent avec un immense enthousiasme l'Appel de Stockholm. Ce n'est pas l'effet du hasard que des centaines de millions de personnes aient à ce jour signé cet Appel qui exige l'interdiction sans condition de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international rigoureux pour assurer cette interdiction. Des millions de gens de tous les pays ne veulent pas servir de chair à canon aux auteurs de guerre ; ils comprennent que la paix du monde est sérieusement menacée par la possibilité d'une nouvelle guerre qui peut et doit être évitée.

92. Le peuple de la RSS de Biélorussie qui, en l'espace d'une génération, a subi deux guerres mondiales, a, lui aussi, signé avec enthousiasme l'Appel de Stockholm. Le peuple de Biélorussie qui, pendant l'occupation hitlérienne, a perdu des centaines de milliers des meilleurs de ses fils et de ses filles, sait bien ce qu'est la guerre, et sa volonté de réduire à néant les plans criminels des auteurs de guerre est inébranlable. Le peuple de Biélorussie défendra par tous les moyens la cause de la paix. Notre peuple est certain de l'issue victorieuse de cette lutte pour la paix.

93. Le grand peuple de l'URSS et l'Union soviétique, ce puissant pays du socialisme qui suit, sans s'en écarter, la politique extérieure stalinienne de paix et d'amitié entre les nations, sont un appui fidèle et sûr du mouvement international des partisans de la paix. Le peuple de Biélorussie est convaincu que les puissantes forces démocratiques que dirige l'Union soviétique feront échouer lamentablement les plans d'agression des monopoles capitalistes qui cherchent obstinément à déchaîner un nouveau massacre.

94. La presse capitaliste révèle sans détours les causes de cette tendance obstinée de certains milieux à déclencher une nouvelle guerre. Cette presse déclare qu'une paix stable, et notamment un règlement pacifique des relations avec l'Union soviétique, serait "la ruine des affaires". Une paix stable, déclare cette presse, est une calamité qu'il faut éviter à tout prix.

95. Ainsi, M. Lawrence, rédacteur en chef de la revue *U.S. News & World Report*, a publié, le 14 janvier 1949, un article intitulé "Notre manque de préparation au cas d'une paix soudaine". Il y écrit, avec une profusion de détails, que si la guerre froide contre l'URSS prenait subitement fin, l'économie américaine subirait un coup dévastateur car sa prospérité factice se fonde entièrement sur un gonflement constant des dépenses militaires. Selon Lawrence, une paix stable avec la Russie ne permettrait plus de justifier ni les dépenses militaires actuelles ni celles que l'on envisage; aussi, la possibilité d'un revirement subit permettant d'établir des relations de paix avec la Russie constitue-t-elle pour l'Amérique "le plus grave danger au point de vue économique".

96. Cette citation montre clairement à quel point on redoute la paix. On veut faire durer cette situation aussi longtemps que possible et c'est pourquoi on maintient l'état d'alerte et d'insécurité qui règne aujourd'hui dans les relations internationales. Par-dessus tout, on redoute une paix stable, et on fait tout son possible pour empêcher les négociations de paix que souhaitent les peuples du monde entier.

97. Le 20 septembre dernier, nous avons entendu ici [279^{ème} séance] une déclaration de M. Acheson, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. M. Acheson a essayé de rejeter la responsabilité de toutes les difficultés et de tous les échecs de l'Organisation des Nations Unies sur l'Union soviétique qui, selon lui, aurait dressé une série d'obstacles au travail de l'Organisation. Or, en réalité, ce sont les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui ont dressé ces obstacles et ces barrières qui entravent l'activité de l'Organisation des Nations Unies.

98. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que certaines des propositions de M. Acheson sont en contradiction avec la Charte, car elles tendent à écarter le Conseil de sécurité, à bloquer son activité, à le priver de toute importance en lui substituant, contrairement aux dispositions de la Charte, l'Assemblée générale ou d'autres organes encore. L'on ne saurait donc accepter ces propositions, et il faut les mettre en harmonie avec la Charte.

99. Le représentant de l'Irak a ouvertement demandé que l'on renonce au principe de l'unanimité qui est la clef de voûte de la Charte des Nations Unies. Les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Brésil, de la Grèce, du Pérou, ainsi que d'autres encore, ont formulé une demande analogue. Il s'agit là d'une nouvelle bouffée d'attaques contre le principe de l'unanimité, principe qui oppose en effet un très sérieux obstacle à la réalisation des plans d'expansion dus aux fauteurs de guerre. Au lieu d'une politique visant à renforcer la collaboration internationale, fondée sur le respect de l'indépendance et de l'égalité

souveraine des nations, ainsi que sur le respect mutuel des droits et des intérêts des cinq grandes Puissances, ces messieurs proposent un programme qui tend à ébranler les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies et à faire disparaître cette Organisation en abolissant le principe de l'unanimité.

100. Cette tendance à substituer l'Assemblée générale au Conseil de sécurité n'est pas nouvelle; elle a déjà son histoire. Au cours des précédentes sessions, nous avons déjà vu plus d'une fois que l'on s'efforçait de supprimer le principe de l'unanimité, de passer outre au Conseil de sécurité et de lui substituer d'autres organes. Profitant du fait que deux membres permanents, à savoir l'URSS et la Chine, étaient absents du Conseil, la majorité anglo-américaine a adopté toute une série de décisions illégales qui jettent le discrédit sur l'Organisation des Nations Unies, et a fait du Conseil de sécurité, organe principal des Nations Unies auquel la Charte avait confié une grande responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier, l'instrument de sa politique d'agression. En cherchant à abolir le principe de l'unanimité des cinq grandes Puissances, les adversaires de ce principe ne cherchent en réalité qu'à supprimer l'Organisation des Nations Unies. M. Santa Cruz, représentant du Chili, a proposé ici [281^{ème} séance] de conclure un pacte en quatre points, aux termes duquel les Etats signataires s'engageraient à appliquer les recommandations de l'Assemblée générale et à entrer obligatoirement et automatiquement en guerre au cas où l'Assemblée adopterait à une majorité de deux tiers une recommandation à cet effet. Il a depuis longtemps déjà renoncé au principe de l'unanimité des cinq grandes Puissances.

101. Ce n'est pas un hasard que M. Hoover, ancien Président des Etats-Unis, puis M. Dulles, aient parlé d'une "réorganisation" de l'Organisation des Nations Unies; ils veulent en effet rester en tête-à-tête avec leurs partisans dociles, tel M. Santa Cruz. C'est dans cette direction également qu'agit le représentant du Chili.

102. Nous devons repousser énergiquement toutes les tentatives faites pour entraver l'activité normale du Conseil de sécurité et faire cesser les attaques dirigées contre le principe de l'unanimité. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont tenus d'en appliquer la Charte.

103. Nous devons écarter de l'Organisation des Nations Unies, et avant tout du Conseil de sécurité, le représentant du Kouomintang et faire place au représentant véritable du peuple chinois, le représentant du Gouvernement central du peuple de la Chine.

104. Nous devons demander une cessation immédiate de l'intervention en Corée et rechercher un règlement pacifique de la question coréenne en laissant au peuple coréen le droit de déterminer lui-même son sort.

105. Le Conseil de sécurité a adopté toute une série de résolutions illégales au sujet de la question coréenne. Il a permis que l'on abuse du drapeau de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte intestine qui se déroule actuellement en Corée, violant ainsi brutale-

ment les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.

106. M. Spender, représentant de l'Australie, qui a pris la parole le 21 septembre dernier [280^{ème} séance], a grossièrement calomnié l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire. Je dois dire à ce propos que nous connaissons depuis longtemps déjà les déclarations de ce genre et que ce n'est pas la première fois qu'on les fait dans les organes des Nations Unies. Déformant des faits connus du monde entier, M. Spender a essayé de montrer que l'Union soviétique ne recherchait pas la collaboration internationale et qu'elle ne voulait pas prendre de mesures d'ordre pratique en vue de renforcer la paix universelle. Le représentant de l'Australie a dit une contre-vérité, soit dit par euphémisme, lorsqu'il a affirmé que l'Union soviétique ne suivait pas une politique de paix.

107. Le monde entier sait que l'Union soviétique s'efforce encore et toujours d'affermir la collaboration internationale et de consolider la paix universelle. C'est précisément dans l'intérêt de cette collaboration internationale, pour renforcer la paix et la sécurité des nations, que l'Union soviétique a soumis à l'Organisation des Nations Unies des questions aussi importantes que la réduction des armements, l'interdiction de la propagande en faveur d'une nouvelle guerre, l'interdiction de l'arme atomique et la conclusion d'un pacte de paix. Ce n'est donc pas à l'Union soviétique qu'il faut s'en prendre. Staline Joseph Vissarionovitch, chef du Gouvernement soviétique, a défini, dès 1934, avec toute la clarté et toute la netteté voulues, la politique extérieure du Gouvernement soviétique. Il a dit en effet :

“Notre politique extérieure est claire. Cette politique tend à maintenir la paix et à intensifier nos relations commerciales avec tous les autres pays. L'Union soviétique n'a pas l'intention de menacer qui que ce soit et, à fortiori, d'attaquer qui que ce soit. Nous sommes partisans de la paix et nous défendons la cause de la paix.”

108. Ainsi donc la politique extérieure de l'Union soviétique et ses relations avec les Etats capitalistes se fondent sur la possibilité d'une coexistence des systèmes socialiste et capitaliste et d'une collaboration étendue entre ces deux systèmes. Il est clair pour nous que les inspirateurs de la politique d'agression n'ont aucun intérêt à s'entendre et à collaborer avec l'URSS. Tout en parlant d'entente et de collaboration, ils font tout leur possible pour saper cette collaboration, pour empêcher tout accord et, en même temps, pour rejeter toute la responsabilité de cet échec sur l'Union soviétique.

109. Les peuples du monde savent très bien que les fauteurs d'une nouvelle guerre redoutent plus que tout une entente et une collaboration avec l'Union soviétique, car la politique d'entente avec l'URSS affaiblit leur position et rend sans objet leur politique d'agression. N'est-il pas clair, après tout ce que je viens de dire, que M. Spender, représentant de l'Australie, s'est tout simplement efforcé de déformer et de discréditer de façon grossière et désinvolte la politique extérieure de l'URSS pour blanchir les coupables en accusant les innocents?

110. L'on ne saurait passer sous silence la déclaration de M. Berendsen, représentant de la Nouvelle-Zélande [280^{ème} séance], qui, tout comme le représentant de l'Australie, a essayé de déformer l'attitude adoptée par l'Union soviétique à l'égard de la collaboration internationale et du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde entier. Pour la première fois, devant ce forum international qu'est l'Assemblée générale de l'Organisation, le représentant de la Nouvelle-Zélande a préconisé ouvertement la guerre comme le seul moyen de régler les questions litigieuses. Voici ses paroles : “C'est là notre chance de bannir la guerre, même s'il le faut — le paradoxe est inévitable — par la guerre elle-même”.

111. Il semblerait donc que seule une guerre puisse sauver la paix. En dépit de la résolution [110 (II)] adoptée par l'Assemblée générale au cours de sa deuxième session au sujet des “mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent”, M. Berendsen, représentant de la Nouvelle-Zélande, s'est permis de monter à cette tribune pour préconiser une nouvelle guerre. Je crois qu'il ne serait que juste de porter le nom de M. Berendsen, représentant de la Nouvelle-Zélande, sur la liste de ceux qui incitent à une nouvelle guerre. Non content de faire fi de la résolution de l'Assemblée générale relative à l'interdiction de la propagande en faveur d'une nouvelle guerre, le représentant de la Nouvelle-Zélande a poussé le sans-gêne, et cela ici-même, dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies, jusqu'à préconiser une nouvelle guerre.

112. Nous sommes tenus, Messieurs, de condamner absolument des déclarations de cette nature.

113. Le 25 septembre dernier, au cours de la discussion générale, nous avons entendu une déclaration de M. Bevin, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni [283^{ème} séance], qui a attribué à l'Union soviétique des intentions agressives et qui a qualifié de manœuvres de propagande les pétitions de paix et les campagnes pacifiques que l'on mène dans le monde entier en faveur de la paix et de la sécurité. Toutes les fois qu'il s'agit d'examiner et de régler une question grave, M. Bevin a recours au mot “propagande”. Tous les jours la poste et le télégraphe apportent à l'Organisation des Nations Unies, de tous les coins du globe, des télégrammes et des lettres, dans lesquels des gens simples, appartenant à toutes les nationalités et à toutes les religions, demandent à l'Organisation des Nations Unies de mettre hors la loi la bombe atomique, d'arrêter la course aux armements, d'arrêter l'intervention en Corée et de provoquer la conclusion d'un pacte entre les cinq grandes Puissances. Sous nos yeux se déroule, dans toutes les parties du globe terrestre, la grande bataille pour la paix. Ceux qui incitent à la guerre se sont heurtés à la muraille de granit de la résistance populaire. Les forces des partisans de la paix augmentent de jour en jour. La moitié de la population du globe terrestre s'est prononcée, sous une forme ou sous une autre, en faveur de la paix et contre la guerre.

114. Lorsqu'il est devenu difficile de passer sous silence ce grand mouvement en faveur de la paix, les impérialistes ont lancé une campagne de propagande

contre ce mouvement, et se sont aussi livrés à des répressions, à des représailles barbares contre les partisans de la paix. Ils les traduisent devant les tribunaux, ils les mettent en prison, ils les privent de leur travail. M. Bevin qualifie tout cela de manœuvres de propagande. Or, ce n'est pas de propagande qu'il s'agit. C'est le sort de la paix dans le monde entier qui est en jeu. Par cette manœuvre M. Bevin ne réussira pas à blanchir les vrais agresseurs, qui mènent en ce moment une guerre sanglante en Corée, et à faire passer pour agresseurs les Etats qui, quotidiennement, luttent en faveur de la paix et de la sécurité des nations dans le monde entier.

115. J'ai vu les photographies prises par des correspondants américains, qui représentaient M. Dulles, que l'on peut voir habituellement dans cette salle, dans des tranchées non loin du 38ème parallèle, au moment où il donnait des instructions aux officiers de Syngman Rhee. Ces photographies ont été publiées dans les journaux d'un grand nombre de pays. Il serait difficile de réfuter ces preuves. Le peuple coréen sait parfaitement qui a organisé l'intervention en Corée. Tout cela constitue une intervention armée dans les affaires d'un Etat étranger. Voilà, M. Bevin, quels sont les agresseurs véritables.

116. Nous devons chercher à faire régner la confiance mutuelle et à réunir nos efforts en vue de maintenir la paix internationale et la sécurité dans le monde entier. Nous devons chercher à établir des relations d'amitié entre les Etats, en nous fondant sur le principe de l'égalité des droits. Enfin, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la paix et la sécurité dans le monde entier.

117. Le représentant du groupe de Tito s'est livré lui aussi à des attaques calomnieuses contre l'Union soviétique. Cependant, point n'est besoin de s'arrêter davantage sur les sottises billevesées qu'il a proférées ici. Ce serait nous abaisser que de vouloir réfuter ses mensonges et ses calomnies.

118. La délégation de la Biélorussie, qui exprime ici les aspirations de son peuple, de ce peuple qui souhaite la paix et qui veut prévenir une nouvelle guerre, appuie chaleureusement le programme de paix qui fait l'objet de la "déclaration pour écarter la menace d'une nouvelle guerre et affermir la paix et la sécurité des peuples", que la délégation de l'Union soviétique a soumise à l'examen de l'Assemblée générale [A/1376]. Cette déclaration, qui exprime la ferme volonté de millions de gens désireux d'écarter le danger d'une nouvelle guerre, propose de condamner une fois de plus la propagande en faveur d'une nouvelle guerre, à laquelle on se livre dans certains pays, d'interdire l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires, d'instituer un contrôle international chargé de veiller à l'exécution de cette interdiction, de conclure entre les cinq grandes Puissances un pacte pour l'affermissement de la paix et de réduire d'un tiers, au cours de l'année 1950, les forces armées des cinq grandes Puissances.

119. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie invite les Membres de l'Assemblée générale réunis en séance plénière à appuyer cette

déclaration. En l'adoptant nous libérerons les peuples du monde de la crainte d'une nouvelle guerre et nous apporterons une précieuse contribution à la cause de la paix et de la sécurité des nations.

120. M. LANGE (Norvège) (*traduit de l'anglais*) : Quelques jours avant de participer à ces débats à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai assisté à une session spéciale du Parlement norvégien, convoquée dans le but unique d'affecter des crédits supplémentaires considérables pour la défense nationale. Ce fait est peut-être révélateur de la situation dans laquelle mon propre pays et beaucoup d'autres encore se trouvent aujourd'hui. Le fardeau des armements se fait de plus en plus lourd pour notre peuple. A un moment où tous nos efforts devraient être dirigés vers le relèvement économique et le développement social et culturel de notre pays, même une petite nation comme la Norvège se trouve obligée de détourner une proportion croissante de ses ressources limitées vers l'équipement et l'accroissement de ses forces militaires. A un moment où toute notre attention, au sein de l'Organisation des Nations Unies, devrait être concentrée sur la nécessité d'entreprendre de vastes travaux collectifs et coopératifs en vue d'améliorer la condition de vie des peuples du monde, nous avons à faire face à un seul problème élémentaire et vital, à savoir la nécessité d'arrêter une agression armée. Il n'est donc pas surprenant que les gens se demandent : "Que s'est-il passé ? Pourquoi nous trouvons-nous dans une situation aussi absurde ? Pourquoi devons-nous sacrifier notre bien-être pour édifier des forces défensives, dont nous nous passerions volontiers si nous le pouvions ?"

121. Les débats que nous avons entendus depuis l'ouverture de cette Assemblée ont, je crois, répondu dans une très grande mesure à ces questions. Ces débats ont, avant tout, rendu la situation actuelle parfaitement claire. D'une part, le monde a constaté avec une pénible surprise qu'on a eu recours à une agression armée pour résoudre un problème politique international. Je parle, naturellement, de la Corée. D'autre part, nous avons vu la réaction de la majeure partie du monde devant cet acte d'agression ; cette réaction s'est manifestée par la ferme résolution d'empêcher qu'une guerre d'agression s'avère profitable. Je parle de l'action des Nations Unies en Corée.

122. Ces deux faits — la volonté d'entreprendre une guerre d'agression et la volonté d'y résister — nous font comprendre ce qui se passe dans mon pays et dans d'autres pays Membres de notre Organisation. Nous nous sommes rendu compte des dangers que notre instinct de conservation nous force d'envisager. C'est ce sentiment du danger menaçant qui est à l'origine de la politique de réarmement dont je parlais il y a un instant.

123. Le sentiment du danger, qui a été éveillé en nous par le recours à la force armée pour atteindre des buts politiques, dominera nécessairement dans le monde aussi longtemps que les agresseurs ne seront pas condamnés et que tous les Membres de cette Organisation ne se seront pas dressés contre eux d'une manière efficace. Nous savons que les Etats Membres ne sont pas unanimes à condamner les agresseurs nord-coréens.

Nous savons quels Etats Membres ne les ont pas condamnés et s'opposent à l'action des Nations Unies en Corée. C'est cette politique de tolérance vis-à-vis de l'agression qui est responsable au premier chef du sentiment de peur qui hante aujourd'hui les peuples du monde. Pour dissiper cette peur et créer, dans le domaine des relations internationales, une atmosphère susceptible de contrecarrer la marche actuelle vers le réarmement et la préparation à la guerre, il faut que les gouvernements abandonnent une telle politique.

124. Certains des orateurs qui ont participé à nos débats ont mentionné la campagne de paix dont le prétendu Appel de Stockholm serait une expression. Ils ont signalé que l'appui apporté à cette campagne par des millions de personnes dans le monde entier est une preuve du désir intense de paix qui règne dans les populations de tous les pays. Nul ne conteste la vérité de cette affirmation. Les hommes et les femmes de tous les pays désirent la paix avec ferveur. Mais il est fort difficile de prendre au sérieux une campagne de paix dont les partisans refusent de s'associer aux efforts concertés des Nations Unies pour restaurer la paix dans une région qui, depuis trois mois, est le théâtre d'une guerre d'agression. Je pourrais mentionner à ce propos que j'ai lu récemment dans la presse communiste de mon propre pays que la campagne de paix avait eu particulièrement du succès en Corée du Nord au début de cet été. Je n'ai aucune raison de douter du bien-fondé de cette information qui, d'ailleurs, est bien révélatrice. Le spectacle des dirigeants nord-coréens signant d'une main l'Appel de Stockholm, tandis que de l'autre ils chargent leurs canons pour attaquer un voisin plus faible, fait apparaître cette prétendue campagne de paix sous son jour véritable.

125. Il faut néanmoins souligner que l'horizon n'est pas entièrement sombre et déprimant. Au cours des trois derniers mois, nos peuples ont, peu à peu, senti que nous ne sommes pas sans défense devant l'agression. La cause de cette renaissance de l'espoir est l'action ferme et rapide du Conseil de sécurité. Il nous a été clairement démontré que les Nations Unies sont une organisation mondiale capable, non seulement de voter des résolutions de paix, mais d'agir si nécessaire pour repousser les agresseurs et restaurer la paix. Les soldats qui font le sacrifice de leur vie sur les champs de bataille de la Corée apportent la plus grande contribution humaine possible au renforcement des Nations Unies en tant qu'organisation universelle efficace pour le maintien de la paix. Nous avons toutes les raisons d'être reconnaissants au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'avoir, sans hésiter, pris sur eux le plus grand fardeau de la bataille.

126. L'action des Nations Unies en Corée constitue un précédent pour l'avenir. Ce sera une des tâches principales de cette session de l'Assemblée générale de formuler pour le fonctionnement des divers organes des Nations Unies des principes tels qu'ils permettront à l'Organisation d'agir avec une fermeté et une rapidité égales si une agression se produit de nouveau à l'avenir. Il serait intolérable et au plus haut point déprimant d'accepter l'idée que l'Organisation des Nations Unies demeure impuissante devant des actes de cette nature, sous prétexte que l'un de ses organes —

le Conseil de sécurité — est incapable de prendre des mesures efficaces.

127. Nous aurons ultérieurement, au cours de cette session, l'occasion de nous expliquer plus clairement sur ce point. Mais je tiens à dire dès maintenant que mon gouvernement approuve les idées principales que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, dans son discours remarquable de la semaine dernière, a exposées sous forme de suggestions destinées à renforcer la puissance des Nations Unies en tant qu'instrument de paix.

128. Ma délégation estime en outre qu'en examinant les possibilités que la Charte présente à cet égard, nous ne devons pas négliger ni traiter à la légère les fonctions importantes assignées au Conseil de sécurité, non seulement en tant qu'organe de maintien de la paix, mais également comme instrument de médiation et de conciliation, et comme tribunal public offrant des possibilités de contact et de discussion entre les grandes Puissances assistées par les membres non permanents. Nous ne devons pas non plus négliger d'examiner tous les moyens qui doivent permettre au Conseil de sécurité de remplir plus efficacement son rôle de médiation, à la fois entre ses propres membres et entre les parties à un différend qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. Tout effort en vue d'une médiation est entravé par une publicité indue et par des procédures qui mettent immédiatement en jeu le prestige des parties. Le Secrétaire général a mentionné à plusieurs occasions la possibilité d'introduire certaines innovations dans la procédure et le fonctionnement du Conseil de sécurité. Si une occasion de les appliquer se présentait, il faudrait accorder à ses suggestions la plus grande attention.

129. Cette Assemblée générale sera appelée à traiter la situation coréenne sous tous ses aspects. A l'heure actuelle, l'objectif primordial est de restaurer la paix dans cette région. Mais la recherche d'un règlement définitif, pour le plus grand bien du peuple coréen et pour assurer une paix durable dans cette partie du monde, est un problème plus vaste, et qui devient de plus en plus urgent à mesure que les forces des Nations Unies remportent des succès aussi magnifiques que ceux remportés cette semaine.

130. Ma délégation estime que, dans nos tentatives en vue d'arriver à une solution générale, nous devrions accorder la plus grande attention aux idées et aux propositions émanant des nations d'Asie elles-mêmes. Le processus de libération nationale et sociale en Asie est, en effet, un des traits les plus frappants de la révolution de notre époque. L'expérience déjà acquise par des pays qui ont réussi à obtenir récemment l'indépendance, et dont plusieurs sont représentés au sein de cette Organisation, leur permet de jouer un rôle prépondérant dans la recherche de la solution du problème coréen. A cet égard, puis-je dire à quel point mon gouvernement est heureux de constater que l'Assemblée générale va, sur la recommandation du Conseil de sécurité, accueillir bientôt la République d'Indonésie comme soixantième Membre de notre Organisation. Mieux sans doute que des pays plus éloignés, dont l'évolution historique est très différente, les pays d'Asie comprennent les problèmes que l'acqui-

sition de la souveraineté pose à des nations qui ont longtemps vécu sous la domination étrangère.

131. Sans entrer dans les détails, je voudrais souligner que, dans le règlement que nous devons nous efforcer d'apporter en Corée, les Nations Unies devraient, sous une forme ou sous une autre, jouer un rôle très important. J'approuve entièrement l'idée de faire de la Corée le lieu où les Nations Unies et toutes les institutions spécialisées accompliront, en commun, un grand effort de reconstruction. La présence des Nations Unies en Corée après la fin des hostilités devrait également contribuer à dissiper les craintes — aussi peu fondées qu'elles soient — que peuvent nourrir les voisins de la Corée.

132. De même qu'en Corée, les Nations Unies devraient jouer un rôle important dans le développement économique et social de tous les pays insuffisamment développés de l'Asie et des autres continents. Nous ne devons pas oublier que l'établissement d'un dispositif efficace destiné à décourager les agresseurs et par là à empêcher la guerre ne constitue qu'une partie de notre tâche. Il est également important d'apporter une amélioration radicale aux conditions économiques et sociales qui font des nations de faciles victimes pour les agresseurs qui leur promettent le paradis sur terre à la seule condition qu'elles adoptent les principes totalitaires. Les Nations Unies n'ont pas seulement une tâche négative à accomplir, celle qui consiste à faire échec à l'agression, elles en ont également une autre, positive, qui est de supprimer les causes de guerre.

133. Si l'on se reporte à l'ère du colonialisme et de l'impérialisme, il apparaît de toute évidence que, de l'avis de nombreux pays insuffisamment développés, la conduite des démocraties, dans le passé, n'a pas été sans reproche. Il importe donc d'autant plus que les Nations Unies, par les décisions et les mesures qu'elles adoptent, fassent la preuve que l'Organisation et ses Membres favorisent l'indépendance politique et le développement économique et social de tous les pays insuffisamment développés. C'est pourquoi, indépendamment des propositions tendant à renforcer l'Organisation et à rendre ses organes plus efficaces, l'un des points les plus importants inscrits à notre ordre du jour est la question de l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. Je suis certain que si nous faisons tous de notre mieux pour mettre en vigueur ce programme — et mon gouvernement est disposé à prendre d'un tel effort la part qui lui revient — nous aurons fait un pas de plus, et d'une très grande importance, pour empêcher la guerre et établir les bases d'une paix durable.

134. J'approuve ce qu'a déclaré l'autre jour M. Stikker, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas [281ème séance] : il faut que les différentes questions soumises à notre examen soient traitées chacune suivant son importance propre. Nous ne voulons pas confondre les problèmes. Ceci dit, je tiens à déclarer cependant que ma délégation estime qu'une solution satisfaisante de la question de la représentation de la Chine constitue l'un des problèmes les plus importants qui se posent à l'Assemblée générale. A mon sens, il faut entendre par solution satisfaisante le fait que la Chine devrait être représentée par le gouvernement

qui, en fait, est pratiquement maître de la totalité du territoire chinois avec l'appui de la très grande majorité de la population chinoise : il s'agit du gouvernement populaire central de Pékin.

135. Le Secrétaire général a soumis cette année aux gouvernements des Etats Membres un programme de vingt ans [A/1304] destiné à assurer la paix ; cette question est maintenant inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je ne sais si la situation mondiale évoluera de telle sorte qu'il soit possible de trouver un terrain d'accord permettant de traiter les nombreux problèmes fondamentaux envisagés dans ce plan. Mais j'estime que même si une telle éventualité ne se présente pas lors de la présente session, nous devrions, sans jamais nous lasser, chercher une base permettant de renouer les négociations.

136. En conclusion, je signale que ma délégation a constaté avec satisfaction que presque tous les discours prononcés durant cette discussion générale ont été caractérisés par une relative modération de langage. Si grandes que soient nos divergences de vues, et quelle que soit la vigueur avec laquelle nous ressentions parfois la nécessité de parler sans détour et même avec dureté, ma délégation n'a jamais pensé que l'emploi constant de termes violents, que nous avons si souvent constaté au sein de cette Assemblée, fût de quelque utilité. Que ce débat serve de modèle à nos futures discussions, lorsque nous aborderons les points controversés de notre ordre du jour.

137. M. PEARSON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Au cours de sa brève histoire, l'Organisation des Nations Unies a vécu dans la crainte que les problèmes suscités par une grande guerre ne soient résolus, non dans la paix, mais bien par une nouvelle guerre. Au moment où s'ouvre la cinquième session de l'Assemblée générale, la conscience de ce danger est plus proche de nous encore, du fait de la guerre de Corée. En vérité, au moment où nous discutons dans cette Assemblée les questions de la paix et de la guerre, des hommes combattent et meurent en Corée sous le drapeau et pour la cause des Nations Unies. Nous saluons ici le courage et le dévouement de ces hommes.

138. Cette guerre de Corée n'est que la continuation, par l'agression ouverte et armée, d'une politique que l'impérialisme communiste a suivie par d'autres moyens en d'autres lieux. Selon la théorie communiste, les troubles et les difficultés d'une période d'après-guerre donnent à la minorité communiste sa meilleure chance de prendre le pouvoir par la force et de s'y maintenir par la terreur et l'appareil de répression de l'Etat policier. Systématiquement, au cours de ces dernières années, les forces de l'impérialisme communiste ont appliqué ces théories dans les quatre coins du monde. Dans les pays où elles ont pu compter sur l'appui direct de l'armée soviétique, elles ont réussi. Un seul des pays où les troupes soviétiques ont mis le pied au cours de la période d'après-guerre a pu secouer le joug du Kremlin ; mais ce pays se sent lui aussi gravement menacé. On ne sait encore si la Chine continentale sera entraînée dans l'orbite de cette conspiration internationale. On peut toutefois espérer que le peuple chinois, avec sa civilisation millénaire, sa sagesse et sa patience traditionnelles, saura éviter le piège. Conscient

de l'immensité des ressources qu'il lui reste à mettre en valeur, fort de son patriotisme, il craindra à juste titre d'être exploité par l'impérialisme soviétique.

139. En Corée, où les troupes soviétiques se sont trouvées en grand nombre et où une minorité communiste a été installée au pouvoir dans une partie du pays, la situation semblait admirablement bien choisie pour la mainmise communiste sur tout le pays. Cette fois pourtant, la tentative a été plus ouverte et plus violente que d'habitude et elle s'est heurtée à la résistance collective des Nations Unies. Voilà ce qui donne un caractère si particulier à l'agression subie par la République de Corée. En dépit de tous les camouflages et de toutes les propagandes, il est clair que les Coréens du Nord ont envahi la République de Corée. Il ne s'agissait pas d'un coup d'État machiné par une minorité, comme en Tchécoslovaquie, ni d'un régime imposé par une armée d'occupation comme en Roumanie. Il s'agissait d'une invasion armée. A ce titre, cette agression a scandalisé les nations pacifiques, mais elle leur a aussi permis de réagir rapidement. Une attaque brusque et soudaine contre une nation pacifique avait un sens évident pour chacun d'entre nous. C'est ce qui explique la rapidité et la détermination avec laquelle un grand nombre de démocraties libres, y compris mon propre pays, se sont mises en devoir de résister ensemble à l'agression. Les pays qui ont estimé qu'ils étaient tenus de prendre ces mesures de légitime défense et de préserver la paix ne se laisseront pas détourner de leur but par des manœuvres insidieuses destinées à les affaiblir et à les diviser, ou à les prendre à nouveau au dépourvu.

140. Pour l'Organisation elle-même, la conséquence de l'agression nord-coréenne a été de lui assurer un soutien décisif en cette heure critique de son existence. Mais il est apparu aussi que les Membres de l'Organisation, à de très rares exceptions près, n'étaient pas en mesure de faire immédiatement de ce soutien une réalité. Ils ont été pris de court et incapables de faire face immédiatement aux exigences de la situation. J'espère que nous avons tiré la leçon de cette expérience. Mais nous avons aussi appris que l'Organisation est capable de relever un défi, qu'elle n'est plus une simple parlote internationale éloignée des réalités. Cette expérience a été pour notre Organisation universelle un nouveau stimulant et il règne dans l'Assemblée une nouvelle ambiance, dont je crois que nous avons tous conscience.

141. Les événements de Corée du Sud et les combats héroïques des soldats américains et britanniques ont rapidement prouvé que l'agression ne profite pas à ses auteurs. L'Organisation des Nations Unies devra bientôt montrer, avec une vigueur et une habileté égales, qu'elle est capable de résoudre les problèmes qui se poseront en Corée après qu'on aura mis fin à l'agression. La vie politique et économique de ce pays devra être organisée de manière à permettre au peuple coréen d'accomplir le destin qui lui a été promis. Au moment où les hostilités tirent à leur fin en Corée et où l'Assemblée va assumer de nouvelles responsabilités dans ce pays, il semble à ma délégation que certains principes devront guider nos décisions et que nous devrions exprimer ces principes immédiatement sous forme de résolution soumise à l'Assemblée.

142. Quels sont ces principes? En premier lieu, selon nous, l'objectif général de l'Organisation des Nations Unies en Corée doit consister maintenant à atteindre le but signalé à plusieurs reprises au cours des Assemblées précédentes, c'est-à-dire constituer une Corée unie, une Corée libre, une Corée que le peuple coréen gouvernera lui-même sans immixtion extérieure. Ces résultats doivent être obtenus par l'action de l'Organisation elle-même et non par des décisions prises par certains de ses Membres.

143. En second lieu, l'Organisation des Nations Unies doit aider le peuple coréen à instaurer sur tout son territoire la paix et l'ordre public, fondements solides des institutions démocratiques et d'un régime libre et indépendant. Nous espérons que la population de la Corée du Nord, qui a été entraînée de force dans une aventure dangereuse et désastreuse par ses dirigeants communistes, répudiera d'elle-même ces dirigeants et coopérera avec l'Organisation pour apporter à la Corée la paix et l'unité que son peuple désire. Le moment est venu pour les agresseurs de cesser le feu et de reconnaître leur défaite. S'ils le font, il ne sera peut-être même pas nécessaire que les forces des Nations Unies en territoire coréen avancent beaucoup au-delà de leurs positions actuelles. Cependant, l'Organisation doit laisser ses troupes libres de faire tout ce qui est possible pour s'assurer que les agresseurs communistes de Corée du Nord ne pourront établir dans la péninsule une nouvelle base à partir de laquelle ils pourraient de nouveau attaquer un peuple pacifique.

144. Troisièmement, le peuple coréen, une fois la paix rétablie, doit avoir l'assurance qu'aucune nation n'exploitera la situation actuelle en Corée pour son avantage particulier. Cela veut dire, bien entendu, qu'il ne devra pas y avoir en Corée de bases étrangères ni une domination militaire étrangère; cela veut dire que la Corée devra être responsable de sa propre défense dans le cadre de notre système de sécurité collective. Et surtout, cela veut dire que la Corée ne devra pas être divisée et troublée par des éléments communistes subversifs dirigés de l'extérieur.

145. Le quatrième principe, c'est que la création d'une Corée libre et unie ne doit rien comporter qui soit de nature à menacer les voisins de ce pays. On a parlé, dans la presse et ailleurs, du rôle que la péninsule coréenne a joué dans les invasions du continent asiatique; il ne faut donc rien faire, et certes nul ne fera rien en Corée, qui soit de nature à laisser croire un seul instant qu'un Membre des Nations Unies aurait d'autres buts dans ce pays que de rétablir la pleine souveraineté du peuple coréen.

146. Mon cinquième principe — que vient d'énoncer mon ami M. Lange — c'est que les gouvernements libres d'Asie devront jouer un rôle de premier plan dans la tâche qui consistera à donner au peuple coréen des conseils sur les méthodes de gouvernement qu'il devrait adopter et sur la manière d'instaurer ces méthodes. Les pays d'Asie et du Pacifique occidental ont apporté à l'œuvre des Nations Unies une contribution des plus importantes. Je crois que nous devons chercher dès maintenant à retirer le plus grand profit de l'opinion de ces Etats pour définir la politique à suivre en Corée dans les jours difficiles qui viennent.

147. Cependant, la destruction des foyers du peuple coréen et les pertes que subit inévitablement la population civile de toute grande ville qui devient le théâtre de combats corps à corps, comme l'est devenue aujourd'hui Séoul, mettent à rude épreuve cet infortuné pays. Or, c'est à ce moment même que la délégation de l'Union soviétique a le front de présenter au Conseil de sécurité des résolutions condamnant le Gouvernement des Etats-Unis d'avoir causé des destructions et des pertes de vies humaines en Corée⁴, alors que cette délégation sait parfaitement qu'à un signe du Kremlin, les agresseurs venus de la Corée septentrionale cesseraient le combat, que l'effusion de sang et les souffrances prendraient fin. Si le Gouvernement de l'URSS se préoccupe vraiment le moins du monde des souffrances du peuple coréen, il a toujours été en son pouvoir, comme il l'est en ce moment, de mettre fin à ces souffrances, provoquées avant tout par l'agression dans laquelle se sont aventurés les communistes.

148. Ceux qui ont fomenté l'agression en Corée doivent savoir maintenant, s'ils ne le savaient déjà, que leurs agissements vont à l'encontre des courants les plus profonds et les plus forts de l'époque que nous vivons. Aujourd'hui, les peuples du monde aspirent, avant tout, à la paix et la sécurité. Je sais que c'est le cas des populations de nos démocraties libres et je ne doute guère qu'il en soit également de même des peuples de l'Union soviétique et des Etats associés. Les dirigeants de l'URSS n'ignorent pas ce sentiment. C'est l'un des tragiques paradoxes de la présente situation mondiale que le Gouvernement de l'Union soviétique, tout en poursuivant une politique d'agression, se proclame champion de la paix. On a dit que l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. La propagande de paix que l'on mène actuellement sous l'égide de l'URSS est un hommage rendu au désir universel de paix que les propagandistes exploitent pour leurs propres fins. C'est là une voie dangereuse, dangereuse même pour ceux qui espèrent en profiter. Car les peuples, même le peuple russe, si dénué soit-il des moyens de connaître la vérité sur les événements politiques, ne sauraient être éternellement abusés. Le jeu qui consiste à flétrir du nom d'agresseur les victimes mêmes de l'agression ne saurait se poursuivre indéfiniment et la déception des gens qui, dans leur simplicité politique, signent l'Appel dit de Stockholm, finira par se retourner, tel un boomerang, contre l'impérialisme communiste lui-même. Tôt ou tard, en effet, il apparaîtra à tous, comme cela est clair maintenant pour la plupart d'entre nous, quelle sorte de paix envisage le Kominform. C'est la paix qui règne dans un Etat dominé par un seul parti, une seule conviction politique, un seul groupe de dirigeants immuables, un seul prophète; c'est la paix du policier et de la geôle.

149. Nous voulons la paix, mais non pas une paix de cette nature. Ces réponses plausibles que l'on donne à des questions préparées d'avance, ces résolutions faussement impressionnantes qui prétendent avoir pour objet d'empêcher la guerre, de réduire les armements et de mettre hors la loi certaines armes ne nous forceront plus à nous remettre dans une position où des dictateurs puissent nous imposer cette paix de mort.

C'est à une paix véritable que nous aspirons, à une paix libre de toute peur et fondée sur l'amitié et la coopération.

150. En outre, nous ne voulons pas seulement parler de la paix et adopter des résolutions à son sujet, nous voulons encore agir. Il nous semble que la première mesure d'ordre pratique que nous puissions prendre en faveur de la paix est d'introduire l'élément de la sécurité dans l'équation du désarmement. Nous pourrions désarmer, et c'est là une condition *sine qua non*, si nous avons la certitude que par là nous n'exposons pas nos peuples au danger que peuvent leur faire courir les nations qui prétendent procéder à un désarmement, mais n'en font rien en réalité. Pour désarmer, nous voulons savoir, non pas par oui-dire mais pour l'avoir vu de nos propres yeux, que les autres peuples désarment également. Nous avons, en fait, le droit de nous assurer constamment que la branche d'olivier ne dissimule pas 175 divisions.

151. C'est à la lumière de ces considérations que nous devons examiner le projet de résolution que le Gouvernement de l'Union soviétique a soumis à l'Assemblée générale au sujet de la paix et du désarmement. Nous devons l'aborder, bien entendu, dans un esprit positif et sans parti pris. Cela, je l'avoue, serait beaucoup plus aisé si nous n'avions pas une expérience cruellement décevante de toute une série de résolutions présentées jadis par l'URSS, conçues dans les termes les plus pacifiques et présentées comme des contributions à la cause de la paix, mais dont l'expérience a montré qu'elles tendaient à un tout autre but. Néanmoins, les questions auxquelles on doit faire face à l'heure actuelle sont trop graves pour qu'on puisse rejeter une proposition, quelle qu'elle soit, présentée au nom de la paix. Il faut donc éprouver la proposition de l'Union soviétique à une pierre de touche qui nous permette de voir s'il s'agit simplement d'une reprise d'exploits antérieurs ou si l'on peut y trouver un terrain solide sur lequel on puisse avancer. Car, n'y verrions-nous que la promesse d'un infime progrès à accomplir en direction de la paix, nous ne devons pas manquer de le faire.

152. Le projet de résolution de l'URSS porte sur de nombreuses questions dont nous avons étudié une grande partie lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale. Il parle de l'intérêt qu'il y aurait à ce que les cinq grandes Puissances signent un pacte de paix, à ce qu'elles réduisent leurs forces armées d'un tiers au cours de l'année 1950, c'est-à-dire dans les trois mois à venir; il s'agit manifestement d'une proposition dénuée de sincérité et de sens. La résolution presse également l'Assemblée généralement de se déclarer pour "l'interdiction inconditionnelle de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international rigoureux qui veillerait à l'application absolue et inconditionnelle de cette interdiction".

153. Ma délégation tient au premier chef à connaître la portée exacte de ces propositions de grande envergure, et il existe, me semble-t-il, un moyen très simple et très direct de mettre à l'épreuve la sincérité de ceux qui les ont formulées. Il est une question nette qui, si le représentant de l'Union soviétique pouvait y répondre, ferait beaucoup pour dissiper nos doutes. Que veut-il dire lorsqu'il se déclare en faveur d'un contrôle international rigoureux de l'énergie atomique ou, en fait, des armements en général? Dans la déclai-

⁴Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année, Nos 26 et 45.

ration qu'il a faite devant l'Assemblée générale pour présenter la résolution, il a à plusieurs reprises employé cette expression, à savoir "un contrôle international rigoureux". Au cours de la dernière session de l'Assemblée, il a traité assez longuement de la même question. La délégation du Canada a étudié ses observations avec l'attention qu'elles méritent, et nul doute que les autres délégations n'en aient fait autant; cependant, il nous est absolument impossible d'établir si l'idée que l'Union soviétique se fait d'un contrôle international rigoureux diffère en quoi que ce soit de celle que le représentant de l'URSS a antérieurement mise en avant et qui s'est révélée tout à fait insuffisante et défectueuse. J'estime donc qu'avant de mettre aux voix le projet de résolution présenté par l'Union soviétique au sujet du désarmement, l'Assemblée générale est en droit de demander à l'URSS de préciser l'idée qu'elle se fait de l'inspection et du contrôle internationaux, appliqués au problème de l'énergie atomique et, en fait, aux mesures de désarmement en général.

154. L'un des moyens qui permettraient d'obtenir les précisions voulues serait d'amender le projet de résolution de l'URSS en insérant, aux endroits appropriés de ce texte, des passages comme celui qui suit :

"Par un contrôle international rigoureux, il faut entendre un système dans lequel les droits d'inspection dont jouit l'autorité internationale de contrôle comprennent :

"a) Le droit de libre accès, à tout moment, à toute installation ou usine produisant de l'énergie atomique;

"b) Le droit de rechercher des installations clandestines produisant de l'énergie atomique dans tous les cas où, de l'avis de l'autorité internationale de contrôle, il y a des raisons valables de croire qu'il en existe."

155. Un tel amendement au projet de résolution de l'Union soviétique servirait, me semble-t-il, à faire la preuve de sa sincérité. Si l'URSS se déclare prête à accepter une telle définition et montre ainsi qu'il peut être utile de reprendre des négociations au sujet de l'énergie atomique et du désarmement, nous devons, à mon avis, essayer une fois de plus de négocier, dans ce domaine, un accord qui soit efficace et qui permette de fonder notre sécurité commune sur quelque chose de plus que des paroles creuses et des gestes hypocrites. Si, d'autre part, la délégation de l'Union soviétique refuse d'accepter une définition semblable du contrôle international, sa résolution relative à la paix et au désarmement se révélera n'être que ce qu'elle est, c'est-à-dire une manœuvre de propagande, très éloignée, dans son objet, du maintien de la paix et de la sécurité.

156. Il est une autre mesure importante que nous pourrions prendre au cours de cette Assemblée, c'est celle que la délégation des Etats-Unis a déjà suggérée, dans son heureuse proposition tendant à renforcer l'Assemblée générale. Notre délégation a toujours été d'avis que l'Assemblée générale devrait constituer une deuxième ligne de défense pour la sécurité des Etats Membres des Nations Unies, lorsque le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'intervenir.

157. Heureusement, lorsque la crise de Corée s'est produite le Conseil de sécurité a pu agir avec énergie

et célérité. Cette intervention rapide, rendue possible par l'absence accidentelle et temporaire de l'URSS, a forcé le Gouvernement de l'Union soviétique à réviser en hâte sa décision de ne jamais siéger au Conseil de sécurité en compagnie d'un représentant chinois qu'elle n'aurait pas elle-même choisi. Le 1er août, les sorties spectaculaires ont pris fin et, à leur place, il s'est produit une rentrée non moins spectaculaire puisqu'elle a montré comment ceux-là mêmes qui n'aiment pas la paix qu'assure l'Organisation des Nations Unies en sont venus à considérer cette organisation comme un instrument puissant de paix.

158. Nous voici maintenant une fois de plus à la merci du spectre du veto et de l'usage irresponsable et immoral que l'on peut en faire, ainsi que de toutes les autres manœuvres d'attribution et d'obstruction dont les communistes se sont servis dans le monde entier pour entraver l'activité des assemblées démocratiques. Dans ces circonstances, la délégation du Canada souscrit chaleureusement aux propositions des Etats-Unis, qui doivent permettre de recourir au besoin à l'Assemblée générale en tant qu'instrument destiné à exprimer la volonté des peuples libres de résister à l'agression.

159. Nous nous intéressons particulièrement, dans cette proposition des Etats-Unis, à la clause qui invite les Etats Membres à tenir des forces armées à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. La soudaineté avec laquelle l'incident de Corée a éclaté montre à quel point il est nécessaire d'avoir de telles forces. L'expérience que nous avons acquise au Canada constitue d'ailleurs un témoignage à cet égard. Dès 1946, le représentant du Canada à l'Organisation des Nations Unies a déclaré que son pays était prêt à constituer immédiatement pour sa part les forces prévues à l'Article 43, et il a demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui préciser quelles étaient les mesures militaires que son pays devait prendre pour s'acquitter de ses obligations aux termes de la Charte⁵. Or, le Comité d'état-major, qui était l'organe compétent en la matière, n'a jamais pu fonctionner en raison de la tactique d'obstruction à laquelle s'est livré le représentant de l'Union soviétique. En conséquence, il n'a jamais été établi de plan dans lequel nous eussions pu intégrer nos mesures préparatoires en vue d'assurer la sécurité collective. Aussi, lorsqu'on nous appela à l'aide en Corée, mon pays, de même que d'autres pays, n'a-t-il pas disposé des forces terrestres qui auraient dû être mises en réserve et entraînées pour l'usage des Nations Unies et qui auraient pu être rapidement portées dans cette région. Le Canada a pu néanmoins envoyer immédiatement une aide navale et aérienne. Nous nous sommes mis alors à rechercher les meilleurs moyens de fournir un apport aux forces terrestres des Nations Unies. Nous avons constaté que c'était précisément là le genre de situation auquel les Etats Membres des Nations Unies auraient dû se préparer à faire face en vertu de l'Article 43 de la Charte. C'est pourquoi nous avons décidé de saisir cette occasion pour nous préparer, non seulement à répondre à l'appel en Corée, mais également pour pouvoir remplir dans l'avenir des engagements semblables en vertu de la Charte. A

⁵ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Seconde partie de la première session, Séances plénières, 41ème séance.

cet effet, nous avons recruté au Canada une force spéciale, une brigade qui a été entraînée et équipée par le Gouvernement canadien pour pouvoir être utilisée dans tous les cas où l'Organisation des Nations Unies lancera un appel auquel le Canada devra répondre.

160. Nous portons donc un intérêt évident et immédiat à la proposition des Etats-Unis tendant à mettre sur pied une force des Nations Unies composée d'éléments nationaux. Nous acceptons cette idée et nous espérons qu'elle pourra être mise en pratique. Mais pour que cette mesure soit efficace, il faut que tous les Membres loyaux de l'Organisation des Nations Unies apportent une juste contribution à ce grand et nouvel effort qui vise à mettre la force au service de la paix et de la sécurité.

161. L'agression communiste en Corée a porté à l'Organisation des Nations Unies un coup en plein cœur. Si l'on a pu y parer, c'est principalement grâce à la bravoure et à la valeur des forces armées de la Corée du Sud, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. L'on a dû tenir tête à l'agresseur sur son propre sol et dans des conditions qu'il avait lui-même dictées. Mais parfois il peut y avoir du bon même dans le

malheur, et cette agression a eu pour heureux effet de donner à l'Organisation des Nations Unies une vitalité nouvelle. La manière dont ce défi a été relevé nous permet maintenant de nous engager dans la voie de la sécurité collective, voie que nous avons inaugurée en 1945 et dans laquelle nous pouvons maintenant pour la première fois avancer avec énergie et avec confiance, car cette voie est la seule qui puisse aboutir à la paix.

162. Le PRESIDENT: J'espère que nous terminerons le débat général assez tôt dans l'après-midi de demain.

163. Je me permets dès à présent d'attirer votre attention sur une lettre du Président du Conseil de sécurité concernant la recommandation favorable que le Conseil transmet à l'Assemblée pour l'admission de l'Indonésie au sein de l'Organisation [A/1402]. Dès la clôture de la discussion générale, je me propose de soumettre cette question à l'Assemblée en vue d'une décision qui, je l'espère, sera affirmative.

164. Notre prochaine séance aura lieu demain jeudi 28 septembre à 10 h. 45.

La séance est levée à 18 heures.